

A photograph of three firefighters in full protective gear, including helmets and jackets with reflective yellow stripes. They are positioned at night, with a white car partially visible on the left. The scene is illuminated by bright orange and red emergency lights, creating a dramatic and high-contrast atmosphere. A semi-transparent red banner is overlaid at the bottom of the image, containing the title text.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

ÉDITO





Avec près de 130 000 interventions réalisées par les sapeurs-pompiers girondins, l'année 2018 tutoie les perspectives les plus hautes envisagées en 2013 lors de la rédaction du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

La croissance opérationnelle, de l'ordre de 12,3% par rapport à 2017, fait de l'exercice achevé le plus important jamais enregistré.

Si l'attractivité de notre territoire n'est plus à démontrer, ce dont nous pouvons nous satisfaire, la hausse constante du nombre d'habitants demeure l'un des principaux facteurs de l'augmentation de l'activité du SDIS de la Gironde. Offrir aux 20 000 nouveaux arrivants accueillis chaque année en Gironde un service public de secours efficace et performant fait ainsi figure de véritable défi !

Afin de garantir la continuité de nos missions et ce dans un contexte sociétale toujours plus exigeant, notre Établissement poursuit son ambitieux projet de modernisation de sa capacité de réponse opérationnelle.

Cette adaptation aux différentes contingences se traduit par une gestion dynamique des ressources humaines tendant au renforcement

des effectifs, par une politique volontariste en matière de rénovations et de constructions de nouvelles infrastructures, ainsi que par l'acquisition de moyens tactiques innovants.

Assurer avec sérénité la protection des personnes, des biens et de l'environnement, implique donc la réalisation d'efforts notables, lesquels ne peuvent être raisonnablement conduits sans un accompagnement financier pérenne et respectueux des impératifs de tous les acteurs investis. Conscient de ces enjeux, le Conseil d'administration du SDIS s'engage avec force afin de garantir une couverture des risques optimale en tous points du territoire et au profit de toutes les girondines et tous les girondins.

Ce rapport d'activité retrace avec exhaustivité les nombreuses démarches opérationnelles, administratives, techniques et financières, entreprises tout au long de l'année 2018 par notre Établissement afin de satisfaire aux exigences de qualité attendues. L'engagement quotidien de l'ensemble des personnels du SDIS y trouve ainsi une belle mise en lumière. Notre modèle de service public un formidable écho.

Bonne lecture à tous.

Jean-Luc GLEYZE
Président du Conseil d'administration

1.

NOTRE MISSION

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET DE QUALITÉ

1• UNE EXIGENCE :

ASSURER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE

1•1 UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2018

1•2 L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET L'ACTUALISATION DES TECHNIQUES ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

1•3 L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT AUPRÈS DES AGENTS

1•4 LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ RENFORCÉE

2• UN BESOIN :

AJUSTER LE POSITIONNEMENT AUX SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2•1 UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES

2•2 L'ÉVÉNEMENT MARQUANT

3. UNE DÉTERMINATION :

PRÉSERVER LA RELATION AVEC LES USAGERS

3•1 L'INDISPENSABLE SUIVI QUALITATIF DES DOSSIERS

3•2 LA COMMUNICATION COMME VECTEUR DE VALORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ AUX ATTEINTES AUX SAPEURS-POMPIERS

2.

NOTRE ACTION

ŒUVRER EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PROXIMITÉ

1. UNE EXIGENCE :

ADAPTER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGENE

1•1 L'AVENIR PENSÉ GRÂCE AUX DÉMARCHES PROJETS

1•2 LE RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

1•3 LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE

1•4 L'IMPORTANCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT-LINE

2. UN BESOIN :

MODERNISER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

2•1 LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DE RÉHABILITATIONS ET CONSTRUCTIONS

2•2 UN PARC AUTOMOBILE PRÉSERVÉ

2.3. DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION RENOUVELÉS

3. UNE DÉTERMINATION :

CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

3•1 LA PROMOTION CONTINUE DES COMPÉTENCES

3•2 LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT COMME AMBITION PERMANENTE

3•3 DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES

3•4 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LE RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3. NOTRE AMBITION

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

1. UNE EXIGENCE : SERVIR L'EFFICACITÉ DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

- 1•1 L'ENCADREMENT DES RECETTES COURANTES
- 1•2 L'OPTIMISATION DES RECETTES PROPRES
- 1•3 LA RÉGULATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 1•4 DES EFFORTS PRONONCÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

2. UN BESOIN : GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

- 2•1 LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE
- 2•2 LA MAÎTRISE DES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE
- 2•3 LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

3. UNE DÉTERMINATION : CONSTRUIRE POUR DEMAIN

- 3•1 LA MISSION « CONCOURS »
- 3•2 LA MISSION « SDACR-CoTTRIM »
- 3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



1

CHAPITRE

NOTRE MISSION GARANTIR UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET DE QUALITÉ



1. UNE EXIGENCE : ASSURER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE

- 1•1 UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2018
- 1•2 L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET L'ACTUALISATION DES TECHNIQUES ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES
- 1•3 L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT AUPRÈS DES AGENTS
- 1•4 LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ RENFORCÉE

2. UN BESOIN : AJUSTER LE POSITIONNEMENT AUX SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

- 2•1 UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES
- 2•2 L'ÉVÉNEMENT MARQUANT

3. UNE DÉTERMINATION : PRÉSERVER LA RELATION AVEC LES USAGERS

- 3•1 L'INDISPENSABLE SUIVI QUALITATIF DES DOSSIERS
- 3•2 LA COMMUNICATION COMME VECTEUR DE VALORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT
- 3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ AUX ATTEINTES AUX SAPEURS-POMPIERS





1.

UNE EXIGENCE

ASSURER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE

1.1

UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2018

A l'instar des dernières années écoulées, le bilan opérationnel 2018 du SDIS de la Gironde reçoit également son superlatif. Les statistiques donnent en effet le vertige.

Après une hausse de 7,6% entre 2016 et 2017, les données tutoient désormais les simulations hautes envisagées par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Ainsi, au cours des 12 derniers mois, les sapeurs-pompiers girondins ont réalisé **129 846 interventions, soit une augmentation de 12,3%**. Il s'agit d'un résultat sans précédent.

A l'exception de février, les 11 autres mois ont connu une activité en forte progression dépassant notamment le seuil des 10 000 opérations mensuelles. Les mois de juillet, août, septembre

et novembre ont vu leur activité augmenter de plus de 20%.

Composante majeure du volume total des interventions, **le secours à personne** évolue de plus de 15,5% avec 104 082 opérations (la hausse est de 24% depuis 2014). Cette nature représente 80% de l'activité opérationnelle totale.

La progression de cette nature d'intervention reste fortement associée à la croissance de la population, en lien notamment avec la forte attractivité du département de la Gironde.

Les interventions diverses ont également été plus nombreuses (+8,8%) en raison de la multiplication du nombre d'événements climatiques (tempêtes, orages, épisodes fortement pluvieux...). Ces opérations ont augmenté de 31%

par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

A l'inverse, **les incendies et les accidents de la circulation** baissent réciproquement de 5,1% et 3,5%.

Si l'année 2017 avait été marquée par une activité feux de forêt prédominante avec, entre autres, l'un des feux les plus importants de cette décennie ainsi que l'envoi en renfort de moyens opérationnels au profit des départements du Sud-Est, le nombre de sollicitations de cette nature a légèrement baissé en 2018.

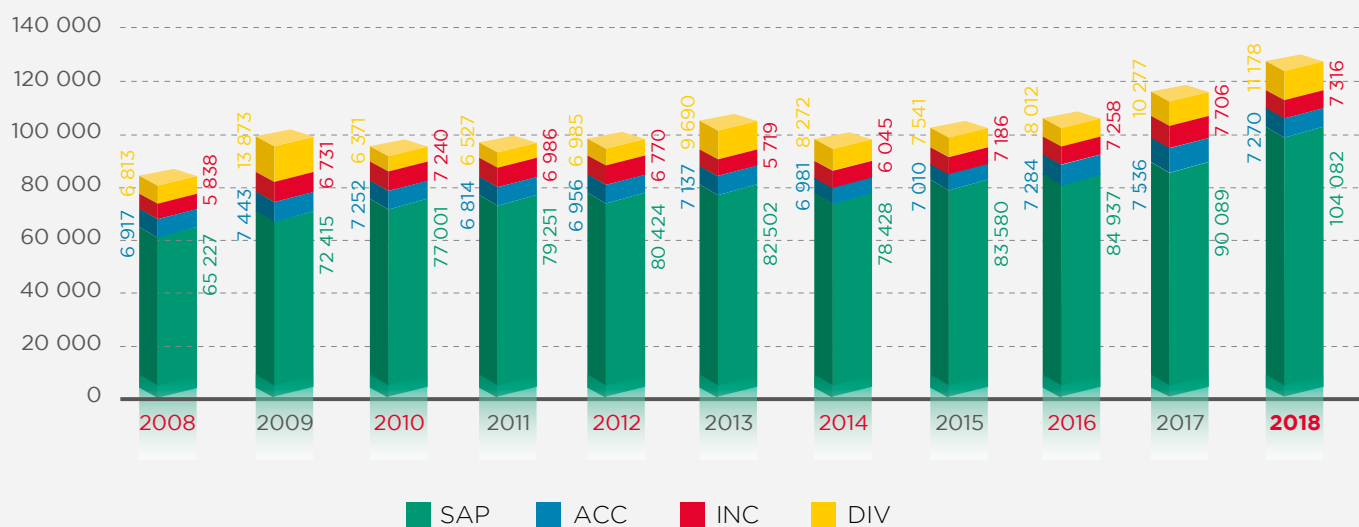
Les conditions climatiques plus clémentes ont permis de ne pas activer les niveaux de risques opérationnels feux de forêt au-delà de la posture « modérée ». 45% des journées ont ainsi été classées de cette manière, 30% en risque « faible » et 25% en risque « léger ».

Sur l'année, 431 reconnaissances de fumées et 481 feux de forêt ont été dénombrés, pour un volume total de superficie brûlée de 316 hectares de végétation.

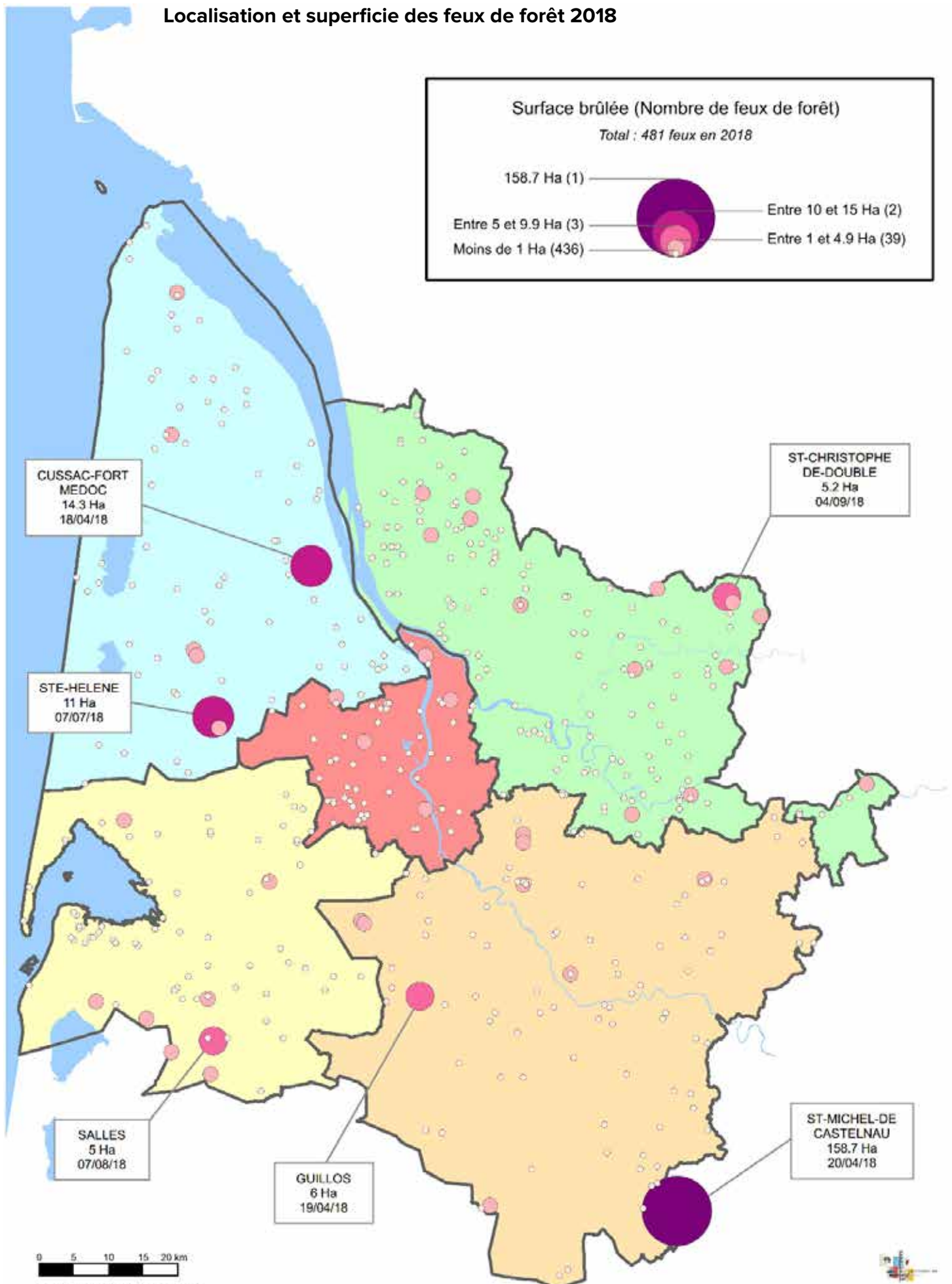
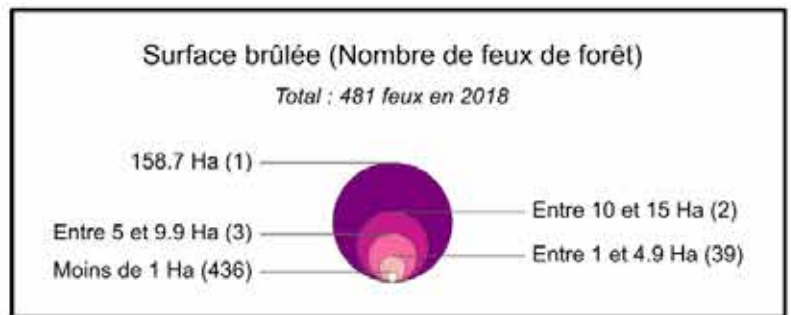
Le feu de forêt de Saint-Michel de Castelnau au cours du mois d'avril, aura été le plus important d'entre eux, avec 159 hectares de végétaux détruits.

Il s'agit du bilan le plus faible depuis l'année 2013.

Évolution du nombre d'interventions 2008 - 2018



Localisation et superficie des feux de forêt 2018

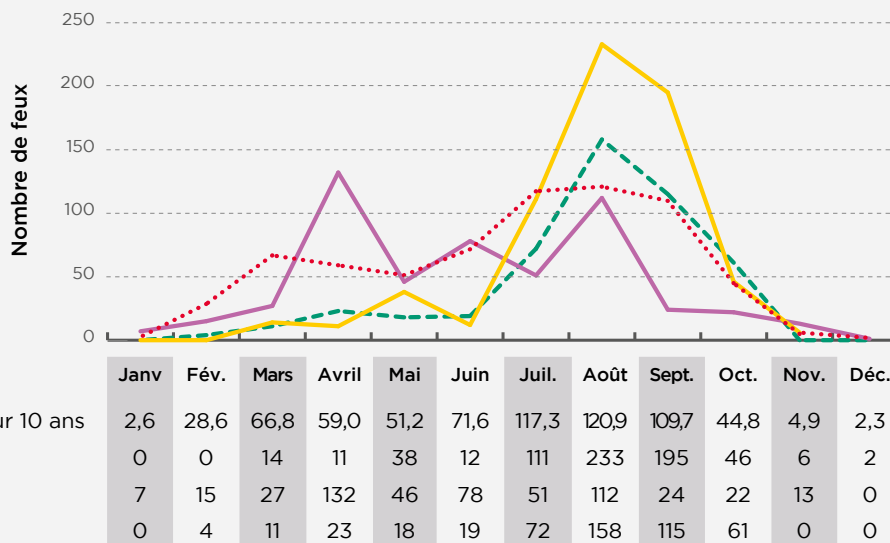


0 5 10 15 20 km

Source : Fichier GOP du 15/01/2019



Comparatif mensuel du nombre de feux de forêt 2016-2018



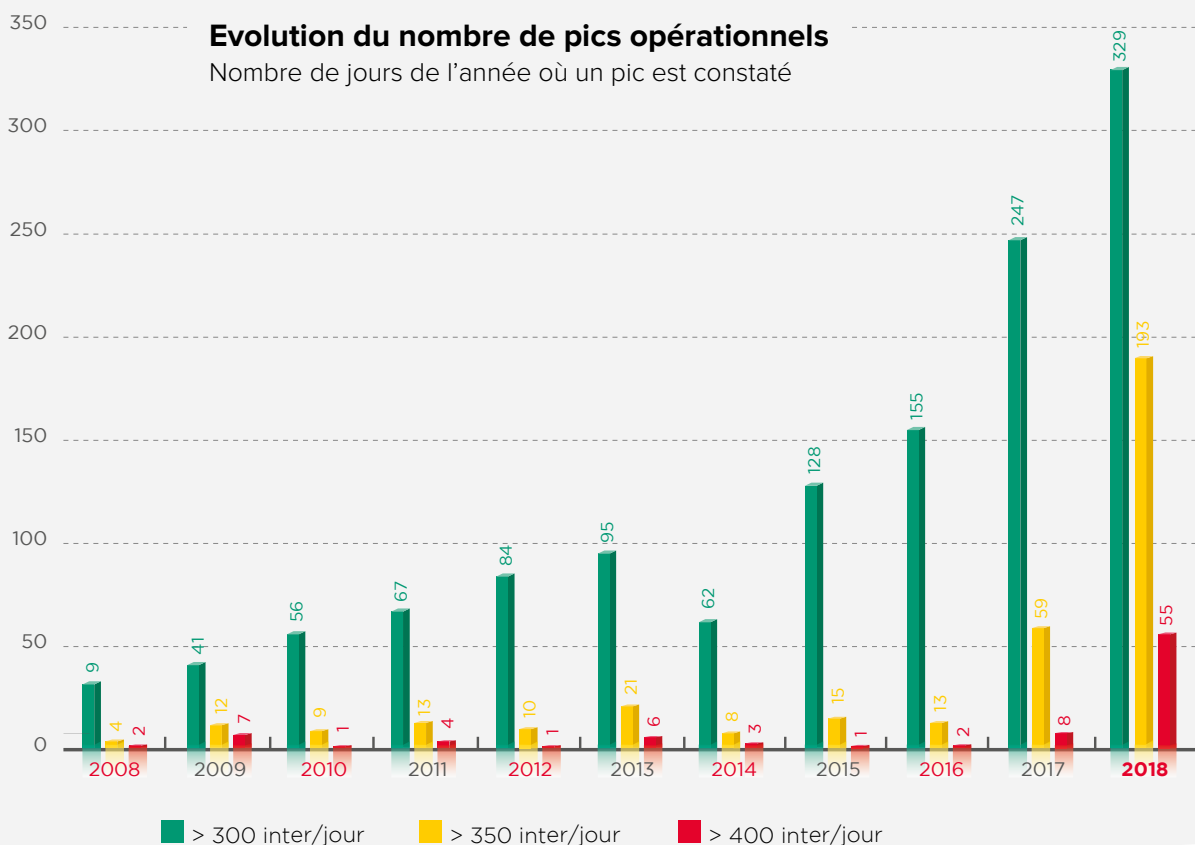
Qualifié pendant de nombreuses années de « plafond », le seuil des 300 interventions quotidiennes est en passe d'être considéré comme une valeur « plancher ».

Au cours de l'année 2018, l'activité a dépassé ce pallier à 329 reprises. A ce chiffre, il faut éga-

lement prendre en considération les journées au delà de 350 (193) et de 400 (55) opérations. Le nombre d'interventions journalier moyen cette année est le plus important jamais observé avec un volume opérationnel moyen de 356 interventions par jour.

Evolution du nombre de pics opérationnels

Nombre de jours de l'année où un pic est constaté



Une analyse affinée des statistiques, notamment sur la répartition des créneaux horaires, révèle que 70% de l'activité journalière s'étend

de 8h à 22h avec des pics sur les tranches 12h-13h et 17h-19h.

Représentation, par tranche horaire, du nombre d'interventions annuel et journalier

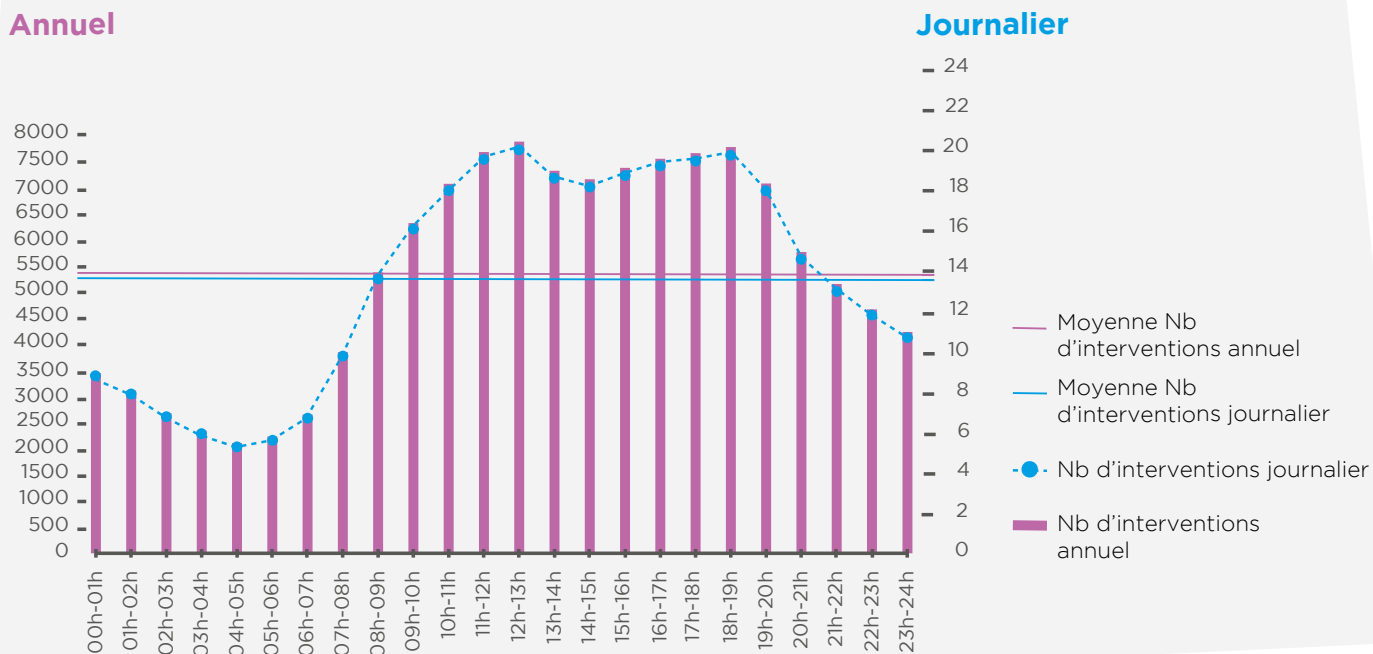


Illustration de cette sollicitation effrénée, les week-end du 25-26 mai et du 14-15 juillet ont vu les sapeurs-pompiers intervenir respectivement 1 163 et 1 059 fois.

Au delà du nombre important d'opérations réalisées, ces périodes resteront marquantes avec notamment l'incendie du garage automobile situé place Charles Gruet à Bordeaux, ou encore le contexte de liesse populaire consécutif à la victoire de l'équipe de France de football qui accompagna les équipes opérationnelles dans l'accomplissement de leurs nombreuses missions.

Afin de garantir un service public qualitatif, le SDIS de la Gironde a pérennisé sa stratégie d'adaptation à cette physionomie opérationnelle toujours plus consommatrice de ressources tactiques

Cette accommodation s'est ainsi notamment traduite par le recours à 44 personnels sous contrats à durée déterminée pour renforcer les

effectifs existants. Sur le plan matériel, notre Établissement a également fait le choix de renforcer quotidiennement sa réponse « Secours À Personne » (SAP) avec des vecteurs sanitaires supplémentaires.

L'année 2018 a enfin été marquée par l'apparition du mouvement populaire des « gilets jaunes » au mois de novembre, lequel s'est avéré générateur de multiples sollicitations tant opérationnelles qu'organisationnelles.

La récurrence de ce mouvement a conduit notre Établissement à mettre en place, sous l'égide des services de la Préfecture, des moyens humains et matériels dédiés afin d'être en mesure de répondre à ces vagues successives de demandes d'interventions tout en continuant d'assurer les opérations « courantes ».

A titre d'exemple, un volume cumulé de près de 150 engins et 500 personnels a été relevé sur les 7 épisodes de 2018.

1.2

L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET L'ACTUALISATION DES TECHNIQUES ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

NOTRE ACTION

NOTRE AMBITION

Conserver une réponse de service public qualitative dans un contexte d'augmentation continue de l'activité opérationnelle, tout en actualisant la formation de ses personnels et en modernisant ses équipements et infrastructures, tels ont été les objectifs remplis par notre Établissement tout au long de l'année 2018.

L'adaptation à cet environnement évolutif s'est opérée au sein de chaque groupement et ce **tant sur le plan structurel qu'opérationnel.**

Ainsi, le premier maillon de la chaîne des secours, le CTA-CODIS, confronté à une hausse de plus de 7% du nombre d'appels de secours par rapport à l'année 2017 (avec un total de 432 119 sollicitations téléphoniques), a procédé au re-découpage du réseau radio du Groupement Centre afin d'absorber et fluidifier les communications radios.

Devant la récurrence du nombre d'opérations « multiples » générées par les événements climatiques de type tempête/inondation, la salle opérationnelle, autrefois totalement dédiée à la gestion des opérations « feux de forêt », accueille désormais également le commandement des opérations liées aux intempéries.

Cette nouvelle physionomie permet d'isoler un événement spécifique et de le traiter en coopération inter-services avec les entités concourantes (Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, Centre d'Information et de Coordination de la Police Nationale, ou encore Centre Opérationnel Régional de la Gendarmerie Nationale).

Cette configuration a enfin été utilisée à succès pour la gestion d'événements sociaux, notamment lors de la nuit de la Saint-Sylvestre ou des différentes mobilisations « Gilets Jaunes » depuis le samedi 17 novembre 2018.



Dans un souci d'apporter une réponse pédagogique en lien avec la réalité du terrain, le Groupement Formation (GFOR) a modernisé ses locaux.

La mise en œuvre d'un simulateur de feux de véhicules pouvant reproduire des feux de véhicules Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), hybrides ou encore hydrogènes, illustre parfaitement cette adaptation aux nouveaux contextes tactiques.

Intimement liés à l'efficacité dans l'accomplissement de nos missions, les services « supports » impactés par cette hausse de l'activité opérationnelle, ont également adapté leurs modes opératoires afin d'apporter en permanence une réponse dans les délais les plus courts, aux besoins émanant du terrain.

Le Groupement Technique et Logistique (GTL) et le Groupement Informatique et Télécommunications (GIT) ont ainsi développé leurs points accueil et leurs cellules d'assistance plus connues sous le nom de « hot-line ».

Sur la plan opérationnel, notre Établissement a initié plusieurs travaux d'ampleurs permettant d'assurer une réponse toujours plus proche des réalités du terrain.

Confronté à une hausse sans précédent du nombre d'opérations pour secours à personne et plus spécifiquement sur le secteur de la métropole bordelaise, le SDIS de la Gironde a adapté sa posture en rationalisant ses vecteurs sanitaires. Ainsi, le Groupement Centre, compétent sur la métropole, voit son dispositif VSAV renforcé quotidiennement par des ambulances provenant des 4 autres groupements territoriaux.

Dans le cadre des travaux des futurs Système de Gestion des Appels et Système de Gestion Opérationnel (SGA-SGO), le CTA-CODIS a réalisé un travail de paramétrage des logiciels de prise d'appels afin d'assurer la migration des

données du système actuel vers le prochain.

La base de données cartographiques des secteurs d'Ornano et de la Benauge a notamment été actualisée et intégrée dans ces deux SGA-SGO.



Les modalités d'engagement de l'hélicoptère de la Sécurité Civile, « Dragon 33 » ont été également revues. En application des dispositions prévues dans l'instruction ministérielle INTE 1705834J du 21 février 2017, le CODIS 33 peut procéder, après validation des autorités de tutelle compétentes, à l'envoi sur opération de ce vecteur aérien au profit des différents services de secours en Gironde ainsi que dans les départements voisins.

Régulièrement sollicité par les services enquêteurs, le CTA-CODIS a adapté ses procédures post-opérationnelles en isolant les enregistrements radios et téléphoniques.

En 2018, 208 réquisitions émanant de forces de l'ordre ont été déposées, soit une hausse de 26% par rapport à l'année précédente.

Dans un soucis de rationalisation de la ressource humaine eu égard à la problématique



de l'augmentation de l'activité opérationnelle, le GFOR a orienté sa posture pédagogique vers le concept de l'Approche Par les Compétences (APC).

Ce principe, totalement adapté à notre environnement professionnel, permet d'augmenter l'efficacité individuelle et collective. Il s'appuie essentiellement sur des mises en situations professionnelles et tend à limiter le temps passé en salle de cours. Ce changement de paradigme permet d'apporter aux agents des connaissances et des compétences en lien avec les contextes opérationnels auxquels nos agents sont confrontés.

Dans le cadre du renouvellement de son marché de mise à disposition de liaisons en fibre optique noire, notre Établissement a décidé de mettre en place une « une boucle réseau » reliant les sites de Pierre 1^{er}, d'Ornano, de la Benauges et du Pôle Technique de Bordeaux Nord. Cette évolution technique réalisée par les services du GIT est vouée à renforcer de manière significative la robustesse de l'architecture du Système d'Information du SDIS.

Par ailleurs, 2018 aura été marquée sur le plan des transmissions radios par le remplacement de l'ensemble des Émetteurs Radio Portatifs (ERP) de type P2G par des ERP de type TPH 900 offrant des performances techniques plus qualitatives.

Toujours dans un soucis d'optimiser le niveau d'efficacité de nos équipements, il a été décidé de remplacer les Boîtiers Individuels Véhicules installés au sein de certains engins de secours par des Émetteurs Récepteurs Mobiles de type M3G.

Notre Établissement s'est également porté acquéreur d'équipements destinés à armer 3 nouveaux Postes de Commandement Satellitaires (PC-SAT), lesquels seront mis en service en 2019.

Afin de garantir la défense des intérêts du SDIS et des personnels qui le composent, les 2 PC-SAT actuellement en service ont été équipés d'enregistreurs permettant de tracer les communications radiophoniques et téléphoniques entrantes et sortantes.

Inscrit dans cette même dynamique, le GTL a contribué à la modernisation de notre réponse tactique en dotant à titre d'expérimentation ou de manière pérenne, les équipes intervenantes de nouveaux matériels.

Dans le cadre de phases de tests, le GTL s'est porté acquéreur de rideaux de fumées destinés à limiter la propagation des fumées en

préservant également pour les intervenants des espaces non enfumés. Des essais sont d'autre part actuellement en cours de réalisation sur un outil multifonctions pouvant à terme remplacer l'outil polycoise, traditionnel « couteau suisse » du sapeur-pompier, permettant notamment de connecter les pièces hydrauliques entre elles.

Composante majeur de l'éventail des risques face auxquels est soumis notre Établissement, la réponse opérationnelle feux de forêt s'est vue renforcée de nouveaux moyens matériels. Le GTL a ainsi acquis des moyens dédiés aux feux tactiques (torches grand et petit modèle, anémomètre, bidons...). Ces effets sont utilisés dans le cadre de brûlages dirigés par les équipes sapeurs-pompiers spécialisées et les membres des Associations Syndicales Autorisées (ASA) DFCI.

Désirant renforcer la capacité de projection, le GTL a également fait l'acquisition de lots de

renfort feux de forêt composés notamment de sceau pompe et de matériels spécifiques. Ces matériels seront mis en œuvre au sein des colonnes de renfort extra-départementales.

Bénéficiant d'un programme de modernisation des moyens opérationnels co-financé par l'État et par le biais des Dotations de Soutien aux Investissements Structurants, le SDIS de la Gironde s'est doté d'un drone terrestre au début de l'année 2018. Véritable outil « multi-rôles », ce Robot d'Assistance Télé-Opéré (RATO) est susceptible d'intervenir dans le cadre d'incendies ou d'opérations à caractère technologique de jour comme de nuit.

Afin de le projeter dans les conditions les plus optimales et garantir ainsi au commandant des opérations de secours un appui déterminant, ce drone est désormais acheminé par un véhicule spécifiquement dédié.



1.3 L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT AUPRÈS DES AGENTS

Le bon déroulement des missions est intimement lié aux politiques instaurées par notre Établissement depuis plusieurs années en matière d'accompagnement des agents. Au cours de l'année 2018, les services du SDIS compétents en la matière ont à nouveau joué un rôle déterminant.

UNE PRISE EN CHARGE INITIALE

Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, personnel des filières administrative, technique ou spécialisée, chaque agent du SDIS débute son parcours professionnel en rencontrant notamment les différentes entités du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

Dans le cadre de leur incorporation, les nouvelles recrues sont examinées par les infirmiers et médecins de sapeurs-pompiers.

Ces examens visent à s'assurer que les agents sont médicalement aptes au poste de travail envisagé. Sont analysés l'état de vaccination, l'audiométrie, la spirométrie, la vision ou encore les données biométriques.

En 2018, ce service a ainsi évalué les aptitudes physiques et psychologiques de 467 nouveaux sapeurs-pompiers et de 78 PATS.

Le SSSM a également pu apprécier la condition des jeunes sapeurs-pompiers au travers de 413 visites médicales d'aptitude.

UN SUIVI MÉDICAL ET PARAMÉDICAL PERMANENT

Ce suivi est pérennisé tout au long de la carrière des agents.

A ce titre, le SSSM a reçu 5 643 agents professionnels et volontaires dans le cadre des visites annuelles et ce, en application des obliga-

tions réglementaires inhérentes aux aptitudes médicales et physiques imposées pour tout sapeur-pompier.

340 personnels des filières administrative, technique et spécialisée ont également été admis sur le site du Centre Médical de Paul Saldou (CMPS) à Mérignac.

Lors de ces visites médicales annuelles, les personnels de santé assurent la gestion des examens complémentaires, des biologies, des radiographies diverses, des épreuves d'effort, des retours de courriers d'avis spécialisés, des transferts de dossiers médicaux, ou encore de vaccinations des personnels.

Le SSSM réalise aussi le suivi médical des agents exposés aux liquides biologiques ou à des agents infectieux.



Les personnels médicaux sont également impliqués dans la gestion mensuelle des équipements de protection face au risque radiologique avec notamment l'analyse des dosimétries passives et actives des équipes spécialisées.

Le SSSM est composé par ailleurs de psychologues susceptibles d'accompagner les agents le désirant et ce, quelque soit l'origine du trouble. Ces spécialistes sont intervenus auprès de 127 agents l'année dernière. Ces derniers disposent désormais d'un accès simplifié et rapide aux modalités de déclenchement des demandes de soutien psychologique depuis le portail Intranet du SDIS.

ACTIONS DE FORMATION

Investie dans le domaine de la formation, la Mission Formation/Secours Médical du SSSM a organisé en 2018, 32 sessions pédagogiques. 260 stagiaires (médecins, pharmaciens, infirmiers, assistants techniques pharmaceutiques) ont été sensibilisés sur :

- les activités opérationnelles du SSSM,
- les spécificités de l'emploi de formateur SSSM,
- la réalisation des visites médicales d'aptitude,
- les activités pharmaceutiques,
- les secours psychologiques de 1^{er} et 2^{ème} niveau.

Par ailleurs, les personnels du SSSM interviennent au cours de sessions formatives initiales de tronc commun (FI, EQUID, EQSAP, Opérateur CTA), mais également lors de modules dispensés auprès des équipes spécialisées (RAD, RCH, SDE, PLG).

GESTION DES INCIVILITÉS

A l'instar de l'année 2017, les équipes du SDIS de la Gironde ont à nouveau été confrontées à la problématique des agressions.

Poursuivant sa démarche initiée en 2002, renforcée en 2005 et 2009 et plus récemment en 2015, notre Établissement procède quotidiennement au recensement de toutes les atteintes dont sont victimes ses agents.

Ainsi, au cours de l'année 2018, 48 dépôts de plainte (40 émanant de SPP et 8 de SPV) ont été réalisés par les personnels du SDIS 33 à la suite d'agressions.

Au-delà de cette comptabilisation, notre Établissement assure un accompagnement constant des agents impactés avec l'engagement systématique d'un officier de sapeur-pompier lors du dépôt de plainte.

Les victimes ont par la suite la possibilité de bénéficier de l'assistance des juristes du SDIS mais aussi des professionnels du droit et de santé avec lesquels le SDIS collabore.





GESTION DES CARRIÈRES ET SITUATIONS INDIVIDUELLES

L'année 2018 a été riche sur le plan de la réglementation inhérente aux ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été déployés, améliorés, consolidés ou préparés, afin d'accompagner les réformes réglementaires et les projets structurants de l'Établissement.

La mise en place de la journée de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Sa mise en œuvre a nécessité la réalisation de paramétrages, de processus, de suivis et de contrôles spécifiques, consommateurs en temps et ressources.

Le déploiement du nouveau régime indemnitaire harmonisé, corrélé aux fonctions, aux sujétions, au niveau d'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP), a été effectif au 1^{er} janvier 2018, pour 422 agents des filières administrative et technique. Chaque situation individuelle a du faire l'objet d'un examen et d'un traitement au cas par cas. La mise en œuvre voulu par l'Établissement a permis notamment de revaloriser la part indemnitaire de la filière technique en catégorie C.

L'indemnité compensatrice de la hausse de la CGS pour les fonctionnaires a été paramétrée et servie aux agents dès la paye de janvier 2018, consécutivement à la parution du texte en décembre 2017.

La grande réforme nationale du prélèvement de l'impôt à la source, mise en place au 1^{er} janvier 2019, a nécessité de nombreux paramétrages et tests sur l'année 2018. Une information spécifique, accompagnée d'une préfiguration sur les bulletins de salaire de novembre et décembre,

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le SDIS de la Gironde intervient quotidiennement auprès de ses agents au travers de sa politique sociale résolument volontariste.

A ce titre, l'assistante sociale de notre Établissement a assuré en 2018, le suivi de 444 situations individuelles.

Cet accompagnement social se traduit également par un nombre important de prestations proposées :

- prestations pour les familles,
- participation aux couvertures santé et prévoyance,
- relation avec l'Union Départementale dans le cadre de la prise en charge des personnels victimes d'accidents de service,
- accompagnement des nouveaux arrivants,
- information téléphonique.

ont été réalisées pour donner la plus grande lisibilité à l'ensemble de nos agents salariés.

Les nouvelles modalités d'attribution d'un temps partiel thérapeutique ont été analysées, communiquées et appliquées au profit des agents éligibles, pour favoriser un retour progressif et adapté à l'activité professionnelle, en collaboration avec la médecine préventive et au regard de chaque situation médicale.

Le versement de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance « nouvelle formule » pour les sapeurs-pompiers volontaires cessant leur activité, totalisant 20 ans de services et ayant atteint l'âge de 55 ans, est de nouveau effectif depuis 2018, avec la désignation du nouveau gestionnaire national « Impala Gestion ». Le financement s'appuie désormais uniquement sur les contributions publiques des SDIS et de l'État.

Enfin, la gestion des ressources humaines implique également l'instruction des félicitations et des récompenses. Cela s'est traduit par le traitement de :

- 48 lettres de félicitations pour l'engagement professionnel et la qualité du service rendue aux usagers du service public,
- 24 demandes de médaille pour acte de courage et dévouement (21 accordées),
- 8 demandes pour l'obtention de la médaille de la sécurité intérieure pour les actions au profit de la sécurité civile (3 accordées),
- 640 dossiers de médailles d'honneur et d'ancienneté.



1.4 LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ RENFORCÉE

Enjeux majeur au sein de notre Établissement, la santé et la sécurité du travail sont garanties quotidiennement, aux travers de politiques volontaristes menées conjointement par le Service Hygiène et Sécurité (SHS) et le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

A l'instar des années précédentes, le SHS et le SSSM ont poursuivi leurs implications dans l'animation de la politique générale de prévention des risques professionnels, en assistant et en conseillant les différents services du SDIS de la Gironde sur ces questions.

A ce titre, le SHS a assuré l'exploitation, la coordination et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour les 82 sites de travail répartis dans le département.

IMPLICATION AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET DE SON BUREAU

Acteurs incontournables dans le fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le SHS et le SSSM ont été pro-actifs dans la préparation et la présentation des différents dossiers proposés.

Au cours de l'année 2018, 12 demandes d'avis et 7 dossiers d'information ont été soumis à l'appréciation des membres de cette instance.

L'organisation de deux réunions du Bureau du CHSCT les 24 janvier et 6 novembre 2018 a également permis de poursuivre, avec le concours des représentants des différentes organisations syndicales, les travaux dédiés aux thématiques « lots opérations diverses » et « prévention du

harcèlement » abordées en 2017.

Ce dernier sujet a notamment fait l'objet de la publication d'une note de service relative à la mise en place d'un protocole de traitement de signalement en cas de survenue de cet acte délictuel.

ANALYSES D'ACCIDENTS ET VISITES DE LOCAUX

Dans le cadre des missions dévolues au CHSCT, le service hygiène et sécurité a organisé et participé aux visites de 4 centres d'incendie et de secours (Cabanac et Villagrains, Lacanau, Ambès et Belin-Béliet).

Ces rencontres ont permis aux membres de ce comité d'apprécier « in situ » la mise en œuvre des politiques de prévention des risques professionnels et par la même occasion de promouvoir auprès des personnels les bonnes pratiques en la matière.

Durant l'année 2018, le SHS et le SSSM ont par ailleurs participé à l'étude de 22 accidents de service, ainsi qu'aux 3 enquêtes menées à la suite des accidents de Lesparre, Mérignac et Coutras.

ANIMATION DU RÉSEAU DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Le SDIS de la Gironde a développé sur l'ensemble de son territoire un réseau des acteurs de la prévention.

Le SHS a assuré le suivi des formations initiales, de maintien et de perfectionnement des acquis des 50 assistants répartis au sein des centres d'incendie et de secours, des 6 conseillers affectés dans les groupements fonctionnels et opérationnels et des 16 représentants des organisations syndicales, membres du CHSCT.



Les deux cadres du SHS interviennent également tout au long de l'année auprès des ces personnels en leur proposant une assistance technique et pédagogique dans le cadre de l'utilisation des différents outils en rapport avec la Santé et la Sécurité au Travail (RSST, application Digirisk EvRP, ressources documentaires...).

Ce partenariat étroit a permis d'assurer avec efficacité le traitement de 23 signalements de dangers.

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Poursuivant l'application de son plan d'action dédié à la prévention et à la lutte contre les pratiques addictives, notre Établissement a procédé, tout au long de l'année, à des opérations de contrôles inopinés de dépistage d'alcool. 113 tests ont ainsi été réalisés.

Le groupe de travail institué en 2017 relatif à la démarche de prévention orientée sur la consommation de substances psychoactives, a par ailleurs rendu ses conclusions cette année. Aussi, le règlement « alcool et substances psychoactives » a -t-il pu être adopté en CHSCT.

TOXICITÉ DES FUMÉES D'INCENDIE

Suite à la parution du Guide de Doctrine Opérationnelle émanant de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) relatif à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie, le service hygiène et sécurité s'est employé à la rédaction d'un document de synthèse basé sur la prospection de mesures techniques, humaines et organisationnelles, afin d'assurer la mise en œuvre des préconisations de ce document au sein du contexte professionnel girondin.

Un groupe de travail transversal, composé notamment de représentants du Groupement Ap-pui pour la Direction et les Services (GADS), du SSSM, du GTL, du GFOR, du GPAT, du GOP, des groupements territoriaux et de membres du CHSCT a été institué à ce titre en fin d'année 2018.

FICHES « ACTION SANTÉ »

Le SSSM participe quotidiennement à la promotion des politiques de santé et de sécurité au sein du SDIS de la Gironde.

Des fiches « action-santé » sont ainsi mises à disposition des agents. Accessibles depuis le portail Intranet, elles permettent de connaître les conduites à tenir dans les cas suivants :

- accident d'exposition au sang ou à un risque viral,
- contact avec les poux, les puces, la gale ou d'autres parasites,
- griffure ou morsure d'animal,
- intervention dans un contexte infectieux,
- déshydratation,
- détresse psychologique.

Le SSSM a par ailleurs mené en 2018 deux actions d'information et de sensibilisation des personnels avec les campagnes « Un mois sans tabac » et « Conduite à tenir dans un contexte d'épidémie de rougeole ».

CONTRÔLE QUALITÉ DES DOTATIONS DANS LES CENTRES, PRÉVENTION DES RISQUES INFECTIEUX ET SURVEILLANCE DES MATÉRIELS

Dans le cadre des missions qui leur incombent, les pharmaciens de sapeurs-pompiers assurent le contrôle qualité des dotations dans les centres d'incendie et de secours, la prévention des risques infectieux et la surveillance des matériels :

- vérification du mode de conservation, de détention des médicaments, produits et matériels,
- contrôle qualitatif et quantitatif des dotations de secours à personnels,
- contrôle de l'état sanitaire de la zone de désinfection, du matériel et des véhicules dédiés aux missions de secours à la personne.

Au cours de l'année 2018, 32 centres d'incendie et de secours ont reçu la visite des personnels de santé. Les vérifications ont également porté sur 79 trousse individuelles d'infirmiers, 2 jeux de 3 malles dédiées au Soutien Sanitaire sur Opération (SSO), 1 jeu de 10 malles affectées aux lots « PRV ». 4 remorques module santé (RMS) ainsi que le poste médical avancé ont été également contrôlés.

Sur le parc des 5 768 matériels médico-secouristes et biomédicaux, 1 445 ont été soumis à une maintenance préventive, 57 appareils ont bénéficié d'une maintenance curative et 62 ont été réformés.





2.

UN BESOIN AJUSTER LE POSITIONNEMENT AUX SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2.1 UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES

Confronté à une hausse sans précédent de son activité, le SDIS de la Gironde a su mener de concert des actions vouées à maintenir sa capacité de réponse opérationnelle, tout en développant de nouvelles procédures tactiques inhérentes à l'émergence de nouveaux risques.

Cette exigence constante visant à conserver une qualité de réponse de service public optimale se traduit par l'élaboration et l'actualisation des doctrines opérationnelles ainsi que par la mise en œuvre de celles-ci au travers d'exercices réguliers.

Chargé de la gestion de ces thématiques, le Groupement Opération-Prévision (GOP) a piloté et animé plusieurs groupes de travail dédiés notamment aux spécificités des feux de

liquides inflammables et à la doctrine opérationnelle relative au secours routier.

Soucieux de proposer aux équipes intervenantes des procédures toujours plus adaptées aux environnements tactiques, le GOP s'emploie à actualiser régulièrement les différentes doctrines établies.

Ainsi, le guide opérationnel dédié au risque électrique élabore à présent les différents modes opératoires à observer dans le cadre d'incendie d'éléments photovoltaïques.

Le « **Retour d'Expérience** » (RETEX) est également une source de modernisation des guides opérationnels.

A ce titre, le guide dédié aux intempéries prend en considération les enseignements tirés des

événements météorologiques marquants tels que la tempête « Liev » de février 2017, la tempête « Carmen » de janvier 2018, ou encore les différents épisodes orageux qui ont frappé notre département durant ces derniers mois.

Effet collatéral de l'augmentation du nombre d'opérations, notamment sur la métropole bordelaise, l'architecture des transmissions radios a dû être repensée pour garantir aux équipes intervenantes, la continuité des communications avec le CODIS ou encore le CRRRA 15.

Le guide des procédures radios attribué à présent une seconde fréquence opérationnelle sur le Groupement Centre.



Investi dans l'élaboration de notre réponse tactique initiée par la doctrine « **CAPINAV** », le GOP a poursuivi tout au long de l'année 2018, les travaux entrepris dès la parution du décret de 2016 portant création de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires.

Notre Établissement est en effet pressenti depuis 2 ans pour assurer une réponse de niveau 2 (zonale).

Après avoir participé à la rédaction du guide opérationnel relatif aux Interventions à Bords des Navires et des Bateaux (IBNB) sur le do-

maine maritime, le Groupement Opération-Prévision a contribué à la rédaction de la doctrine opérationnelle en eaux intérieures (domaines fluviaux et lacustres).

En 2016, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises avait créé un groupe de travail national dédié à la modernisation de la doctrine, des techniques et outils pédagogiques de lutte contre les feux de structures en milieu clos ou semi clos.

Intégré au sein de cette entité, le SDIS 33 a participé aux travaux pilotés par l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers. La contribution à la rédaction de ce guide, paru au mois d'avril 2018, a permis à notre Établissement de s'approprier de nombreux sujets comme le zonage opérationnel, ou encore la reconnaissance sur les feux urbains, et de les transposer rapidement à l'échelon départemental.

Au delà de l'élaboration de procédures, le GOP contribue à la mise en œuvre de nouvelles techniques d'intervention : drone terrestre, formation et dotation de matériels spécifiques pour les brûlages dirigés et l'emploi de feu tactique, test de moyens techniques de traitement des lisières, expérimentation de rideaux « stoppeurs de fumées »...

Si l'innovation est une réponse à apporter face aux nouvelles formes de risques contre lesquelles luttent les équipes intervenantes, la pérennisation des stratégies opérationnelles est garantie par la répétition des modes opératoires au cours d'exercices.

Placés sous l'égide de la Préfecture de la Gironde, nos équipes opérationnelles ont ainsi poursuivi tout au long de l'année 2018, leur implication dans l'organisation et l'animation de manœuvres d'ampleur inter-services, à l'instar des exercices « NOVI » au lycée agro-viticole de Blanquefort le 25 mai, VIGIPIRATE les 22 et 23 mai, « Garonne 2018 » et PIRATAIR respectivement en octobre puis novembre 2018.

2.2 L'ÉVÉNEMENT MARQUANT

Si 2017 restera dans les mémoires comme une année au cours de laquelle l'activité feux de forêt fut soutenue occasionnant notamment l'envoi de moyens opérationnels au profit des départements de la zone de défense sud, 2018 sera marquée par deux événements majeurs : un important feu de bâtiment dans l'hypercentre de Bordeaux, ainsi que l'envoi à plusieurs reprises, de colonnes de renfort en soutien aux départements impactés par des phénomènes météorologiques majeurs.

Fortement mobilisés depuis le soir du 25 mai car confrontés successivement à des feux d'appartements, de centre équestre, de véhicules, puis à un événement climatique engendrant plus de 500 opérations pour inondations et destructions de structures, les sapeurs-pompiers sont engagés le samedi 26 mai aux alentours de 22 heures pour un important feu de bâtiment situé place Charles Gruet, dans l'hyper-centre de la métropole Bordelaise.

Le sinistre intéresse une structure atypique. Il s'agit en effet d'un garage automobile d'une superficie de 750m², imbriqué dans une ensemble bâtementaire ancien composé de plusieurs appartements. En sus de cette particularité architecturale, la zone d'intervention est impactée et contrainte par l'emprise du chantier de l'extension du tramway.

Les premières équipes dépêchées sur place sont confrontées à un feu violent. En effet, le garage abrite 26 véhicules, des hydrocarbures et solvants. Alimenté par ces combustibles et comburants, l'incendie se propage très rapidement aux appartements mitoyens.

Les accès sont restreints et complexes. L'action des moyens aériens est limitée en raison

notamment de la présence d'arbres aux abords immédiats du bâtiment. Nous sommes dans les quartiers historiques de Bordeaux !



Plus de 130 sapeurs-pompiers issus des différents groupements territoriaux seront engagés tout au long de l'opération et le dispositif d'extinction sera porté, au plus fort, à 12 lances à eau en simultanée pour venir à bout du brasier. Le bilan humain est fort heureusement léger : un sapeur-pompier légèrement blessé sera évacué au centre hospitalier.

En revanche le bilan matériel est lourd : en plus du garage, 4 appartements sont totalement détruits, 3 le sont partiellement et plusieurs endommagés par les fumées et les eaux d'extinction. Par ailleurs, 22 habitants seront relogés.

Durant ce week-end, les sapeurs-pompiers sont intervenus à plus de 1 100 reprises dont 832 pour la seule date du 26 mai.

Frappé à plusieurs reprises par ces épisodes soudains et violents, notre département aura été relativement épargné au regard des situations rencontrées dans les départements du Lot et Garonne, des Landes, de la Charente et de l'Aude.

En effet, fortement impactés par des inondations les départements du Lot et Garonne et des Landes ont successivement fait appel aux départements limitrophes. En réponse à ces sollicitations, notre Établissement dépêcha sur place des moyens lourds d'aspiration durant plusieurs jours.

Quelques semaines plus tard, le département de la Charente touché par une violente tempête, demandait l'appui des sapeurs-pompiers girondins.

Placés sous le commandement charentais, la colonne de renfort composée notamment de spécialistes du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux, allait œuvrer

auprès des sinistrés dans un secteur de 30km². Chaleureusement accueillis par ces derniers, les 36 sapeurs-pompiers et personnels techniques auront procédé à la sécurisation de plusieurs habitations et structures dont l'église de la commune de Saint-Sornin, ainsi qu'au bâchage d'un entrepôt de 2 000 m² lui garantissant ainsi la continuité de son activité.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre, un violent épisode méditerranéen frappe la région de l'Occitanie et plus gravement le département de l'Aude.

Les secteurs de Trèbes, Limoux et Carcassonne sont particulièrement soumis à de violentes crues des nombreux cours d'eau qui parcourent ces localités.

Cet événement climatique cause la mort de 15 victimes. 99 personnes sont également blessées.

Répondant à l'appel national, le SDIS de la Gironde dépêche des éléments opérationnels pour venir en aide auprès des sapeurs-pompiers locaux.

Intégrés au sein de la colonne de renfort Sud-Ouest, ils rejoignent les groupes de sauvetage aquatique des SDIS 19 et 47.

Durant plusieurs jours, ils vont contribuer à la sécurisation ainsi qu'au nettoyage de plusieurs dizaines d'habitations sur la commune de Saint-Marcel.

Accueillis à leur retour par Monsieur Philippe DORTHE, 1^{er} Vice Président du Conseil d'administration, les 28 sapeurs-pompiers et personnels techniques recevront de vives félicitations pour le contribution déterminante et saluée par le commandement des sapeurs-pompiers et des élus de l'Aude.

Durant cette année et bien que fortement mobilisé au sein de ses frontières géographiques, notre Établissement a su démontrer à plusieurs reprises, sa réactivité et son efficacité.





3.

UNE DÉTERMINATION

PRÉSERVER LA RELATION AVEC LES USAGERS

3.1 L'INDISPENSABLE SUIVI QUALITATIF DES DOSSIERS

Offrir aux girondines et girondins des prestations de qualité fait figure d'impératif. Notre Établissement s'est attaché à y répondre en 2018.

LES DOSSIERS DE PRÉVENTION, PRÉVISION ET LE TRAITEMENT DES RISQUES

L'activité de prévention est demeurée soutenue en 2018. Dans un département particulièrement attractif, les projets à l'étude s'avèrent nombreux. Ainsi, les services du SDIS ont participé à 1 382 commissions de sécurité (236 visites d'ouverture, 1 033 visites périodiques et 113 autres visites).

En matière d'activité « E.R.P », 2 864 dossiers d'aménagement d'établissements recevant du

public ont été analysés (dont 860 présentés en sous-commission ERP-IGH). Sur l'ensemble du département, 97% des ERP sont à jour de leur visite obligatoire.

En parallèle, concernant les bâtiments à usage d'habitation, campings et établissements industriels, 1 507 dossiers ont été étudiés. En l'espèce, l'activité a de nouveau connu une forte croissance, en lien avec l'attractivité du territoire. Cette tendance a vocation à s'inscrire dans la durée au regard des nombreux projets en cours, notamment sur la métropole bordelaise (Brazza, Niel, Bastide...).

L'activité de prévision s'est également avérée particulièrement sollicitante pour les équipes du SDIS.

En matière de suivi des Points d'Eau Incendie (PEI), le SDIS s'est attaché à mettre à jour quotidiennement la base départementale des ressources en eau en organisant les contrôles des PEI et en enregistrant toutes les modifications concernant leur état. Ainsi, 1 010 opérations de mise à jour ont été réalisées via la visionneuse « remontée d'information de DECI ». En parallèle, 18 440 contrôles de PEI ont été effectués. Ces différentes opérations impliquent un important travail administratif, lequel s'est traduit par le traitement de 805 courriers liés aux contrôles des ressources en eau publiques et l'envoi de 1 497 courriers aux propriétaires et gestionnaires de ressources en eau privées pour connaître l'état de leur DECI. L'instruction des différents dossiers nécessitant l'analyse de la défense incendie et de l'accessibilité en application du règlement départemental de DECI s'est traduit par la formulation de 243 avis.

La mise en œuvre de la réforme de la DECI a conduit notre Établissement à déployer des outils spécifiques.

Ainsi, un outil de monitoring dédié au suivi des conventions de DECI a été créé, permettant le suivi en temps réel de l'état de conventionnement du SDIS avec les collectivités.

La base de données Ressources En Eau a de nouveau fait l'objet d'évolutions afin d'assurer

son adéquation à la nouvelle organisation territoriale de la DECI sur le département.

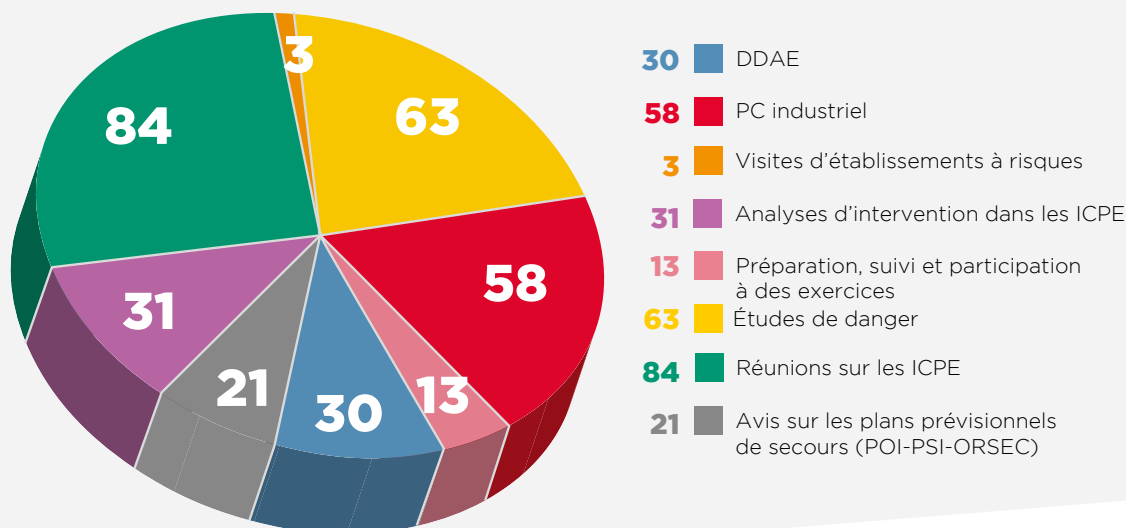
Des nouvelles fonctionnalités de la visionneuse « remontée d'information », telles que les isodistances et buffers 200 et 400 m, ont également été mises en service afin de faciliter l'instruction des dossiers d'urbanisme et de pouvoir accompagner les collectivités dans la mise en place de leur schéma de DECI.

L'instruction des documents d'urbanisme et l'analyse des projets d'aménagement du territoire ont conduit à la formulation d'avis et à la production d'études : 37 avis sur des projets de fermes photovoltaïques au sol, 3 pour des projets éoliens, 1 pour la création d'une voie verte, complétés par l'instruction de 50 documents d'urbanisme (PLU notamment).

En matière de répertoriage des risques, 60 établissements industriels et non industriels ont fait l'objet d'une étude.

Les établissements industriels à risques ont aussi fait l'objet d'un suivi prévisionnel et réglementaire avec notamment la réalisation de 3 visites d'établissements, 151 consultations auprès des services de l'État et des exploitants sur les ICPE et 31 analyses d'intervention dans les ICPE.

Les dossiers de prévention, prévision et le traitement des risques



L'activité dédiée à **la gestion des risques et situations de crise** s'est par ailleurs traduite par un travail de planification avec la participation à des exercices ORSEC (exercice cadre VIGIPIRATE les 22 et 23 mai, exercice NOVI au lycée agro-viticole de Blanquefort le 25 mai, exercice cadre PIRATAIR les 27 et 28 novembre) et un travail d'élaboration de doctrines opérationnelles, guides et supports pédagogiques (actualisation des guides opérationnels RCH/POL, risque électrique, intempéries, procédures radio, création de nouveaux RETEX et de nouvelles fiches dans le guide primo-intervenants sur opération RT...). En parallèle, un travail de formation interne a été mené et ce plus particulièrement en matière de feux de liquides inflammables et de risques chimiques et radiologiques, mais également en inter-services au profit des unités RAID et BRI sous forme d'ateliers, afin d'apprécier les capacités et contraintes en opération.



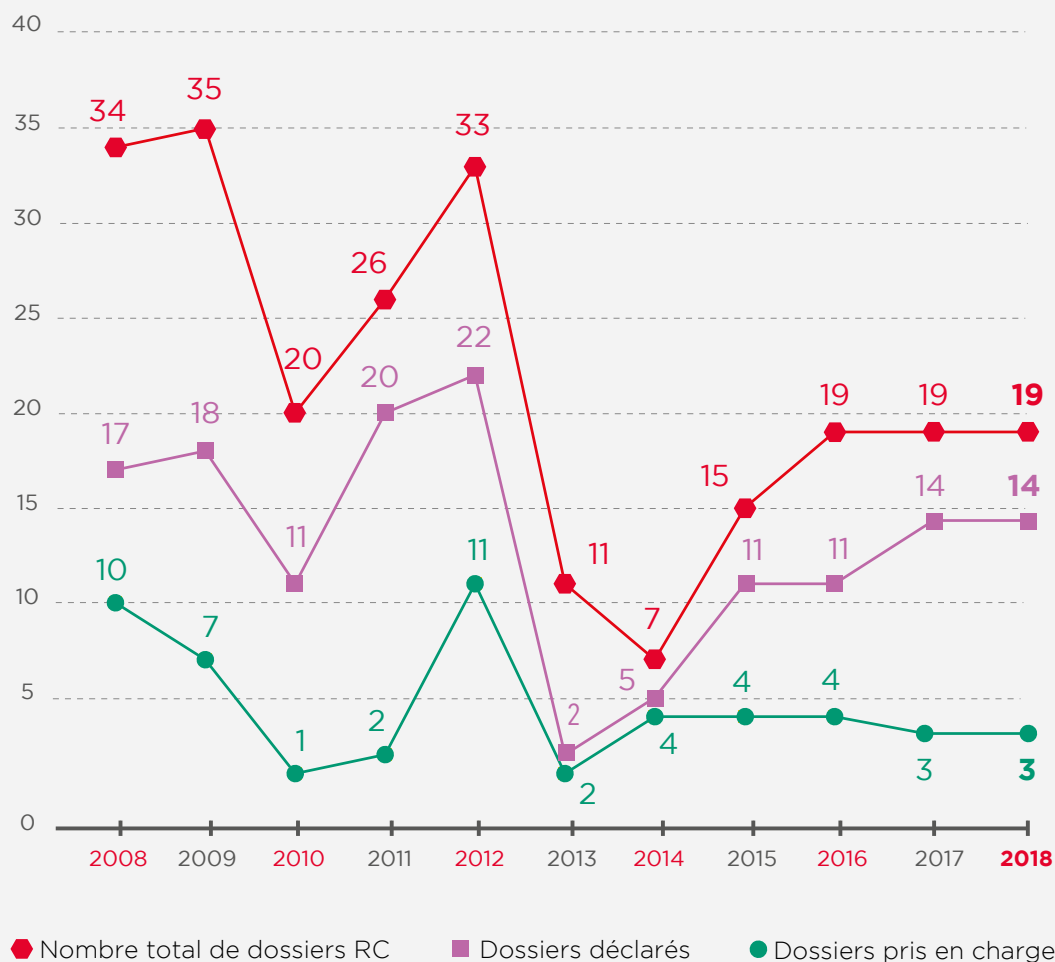
Enfin, le travail de suivi de la capacité de réponse du SDIS face aux enjeux de sécurité civile a conduit nos services à poursuivre leur investissement sur des dossiers majeurs, à l'image notamment du projet CAPINAV.

Les travaux menés sur la thématique du secours routier ont eux débouché sur la production d'un rapport faisant état d'un diagnostic exhaustif et de propositions de couverture opérationnelle, assorties d'une étude d'impact pour chacune d'elles.

LES DOSSIERS D'ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ CIVILE

Les sapeurs-pompiers sont à même de provoquer des dommages à l'encontre des usagers dans le cadre de leur activité opérationnelle. Chargé du traitement des réclamations des usagers, le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes s'affaire à garantir la meilleure protection de notre Établissement. Il peut être ainsi amené à réaliser une déclaration auprès de la compagnie d'assurance de notre Établissement, ou à traiter le dossier sans délai dans l'hypothèse d'un refus de prise en charge avéré.

A l'image des deux précédents exercices, 19 dossiers mettant en cause la responsabilité du SDIS ont été déposés au cours de l'année passée, dont 14 déclarés à la compagnie d'assurance.



LES COMPTES-RENDUS DE SORTIES DE SECOURS

A titre de leurs missions, les commandants des opérations de secours sont notamment chargés de la rédaction des comptes-rendus de sorties de secours (C.R.S.S.).

Afin de satisfaire les impératifs de sécurité juridique de notre Établissement, des démarches de contrôle et de formation sont régulièrement opérées en la matière.

A cette fin, des formations à la rédaction des comptes-rendus de sortie de secours sont régulièrement dispensées au profit des nouveaux chefs d'agrès (formation initiale) et de ceux déjà en fonction (formations de maintien et perfectionnement des acquis).

Cet effort de formation porte ses fruits et se

traduit par une amélioration sensible de la qualité des C.R.S.S. Celui-ci s'est poursuivi en 2018 avec l'intervention du Groupement Opération-Prévision lors des FMA « adjudant », des stages Chef d'agrès une équipe SAP-DIV et des stages Chef d'agrès une équipe Incendie. Par ailleurs, la collaboration étroite entre le bureau Relations avec les Services et les Usagers du GOP et les services Coordination Opérationnelle des territoires, permet une amélioration régulière dans la qualité des C.R.S.S.

En 2018, les demandes de requérants (particuliers, assurances, experts, avocats) adressées au SDIS ont de nouveau été nombreuses. Toujours plus exigeantes et techniques, elles ont nécessité un important travail de suivi et d'appui de la part des services des Affaires Juridiques.

LA MISSION DE RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE

En application des dispositions de la Circulaire ministérielle IOCE1108242C du 23 mars 2011, les missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) peuvent être réalisées par les SDIS.

Par délibération en date 10 juillet 2017, le Conseil d'administration du SDIS a décidé la création d'une mission RCCI. Une convention quadripartite entre notre Établissement, le Préfet de la Gironde, le Procureur de la

République de Bordeaux et le Procureur de la République de Libourne a ensuite été signée le 10 janvier 2018 afin de déférer aux réquisitions judiciaires.

Au cours de l'année passée, trois officiers de sapeurs-pompiers ont suivi la formation RCCI, portant ainsi le nombre de sapeurs-pompiers investigateurs au SDIS de la Gironde à sept. Deux officiers supplémentaires seront formés en 2019.

En 2018, ce sont 26 missions qui ont été réalisées par les équipes du SDIS.



3.2 LA COMMUNICATION COMME VECTEUR DE VALORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Si le choix de ne pas être actif au sein des réseaux sociaux est pleinement assumé, notre Établissement, conscient des enjeux véhiculés par la communication, a poursuivi le développement et la modernisation de son exercice au cours de l'année 2018.

Ainsi, ce sont à présent 16 agents (SSP, SPV et PATS) qui concourent quotidiennement à la promotion de notre Établissement.

Répartis sur la totalité du territoire girondin, les 12 photographes du service communication-protocole ont assuré la couverture médiatique des opérations les plus importantes permettant ainsi au SDIS de mettre en lumière ses différentes activités, notamment par l'illustration des magazines « Fil Rouge » distribués à plus de 23 000 exemplaires durant ces 12 derniers mois.

Par ailleurs certains de leurs clichés sont venus illustrer les articles de la presse spécialisée.

Le nombre de sollicitations en terme de communication « institutionnelle » s'est maintenu au cours de cette année avec l'organisation de :

- la passation de commandement du CIS de St Savin,
- les inaugurations des CIS de La Brède et de de Margaux-Soussans,
- 2 cérémonies de mises à l'honneur des personnels s'étant particulièrement distingués lors d'engagements opérationnels ou de compétitions sportives,
- la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers,
- l'ouverture de la campagne « Feux de Forêts »,
- 1 cérémonie de départ du SDIS de la Gironde,
- 1 cérémonie de clôture des 2 concours de caporal de sapeur-pompier professionnel organisés pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest par notre Établissement,

- 1 avant-première du film « Sauver ou Périr » en présence de l'acteur Pierre Niney,
- la cérémonie de la Sainte Barbe départementale,
- 207 visites de centres d'incendie et de secours.

Le service communication-protocole s'est également investi dans le déroulement de manifestations organisées sous l'égide de nos partenaires institutionnels :

- Cérémonie de la Fête Nationale du 14 Juillet à Paris et Bordeaux,
- Rencontres de la Sécurité à Bordeaux et Libourne,
- Foire Internationale de Bordeaux.

A l'instar des années précédentes, notre Établissement a poursuivi son partenariat avec les sociétés de production cinématographiques et télévisuelles dans la production de courts et longs métrages afin de continuer à valoriser ses personnels et moyens opérationnels.

Enfin, sur le plan de la communication « opérationnelle », les 9 cadres placés sous la tutelle des services préfectoraux pour l'exercice de cette mission, ont assuré la réponse aux sollicitations toujours plus nombreuses, des médias locaux et nationaux depuis le CTA-CODIS ainsi que sur le terrain, au plus près des opérations.

3.3

UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ AUX ATTEINTES AUX SAPEURS-POMPIERS

Les atteintes aux sapeurs-pompiers et plus particulièrement les agressions dont ils font l'objet en intervention, ont fortement augmenté ces dernières années au niveau national. Dans un contexte de médiatisation croissante, l'observatoire de la délinquance et de la réponse pénale mène annuellement une étude statistique nationale, dont la presse se fait régulièrement l'écho.

Le SDIS prend en compte cette problématique depuis de nombreuses années, des notes de service traitant de cette problématique existant depuis 2002. En 2015, suite à une sollicitation de la DGSCGC, un effort particulier a été porté par le SDIS sur les remontées d'informations suite aux atteintes de ses agents. Ainsi, il a été mis en place une procédure de recensement scrupuleuse et continue de toute atteinte aux sapeurs-pompiers en direction de la DGSCGC.

Le SDIS de la Gironde s'est rapidement attaché à déployer une procédure destinée à encadrer la gestion des cas d'atteintes aux sapeurs pompiers et à assurer la meilleure protection de ses personnels.

Le dispositif déployé par le SDIS s'attache à proposer une réponse graduée et exhaustive. Afin d'accompagner les agents victimes d'agression, un dispositif complet, juridique, médical et/ou social est mis en œuvre, dès la connaissance des faits jusqu'à l'issue de la procédure pénale.

Une assistance par les médecins et psychologues du SDIS est ainsi systématiquement proposée aux agents victimes d'agression, afin de les accompagner au mieux dans ces moments difficiles.

En décembre 2017 et octobre 2018, des réunions spéciales de l'État-major de sécurité ont été co-présidées par Monsieur le Préfet de la Gironde, en présence de Madame le procureur de la République sur la thématique des atteintes aux sapeurs-pompiers en opération. À l'occasion de celles-ci, la typologie des actes dont sont victimes les agents du SDIS a été étudiée en détail et des pistes d'amélioration recherchées.



À la demande des représentants du personnel, le Président Jean-Luc GLEYZE a décidé d'initier une réflexion sur cette thématique par l'intermédiaire d'un groupe de travail associant l'ensemble des services impliqués.

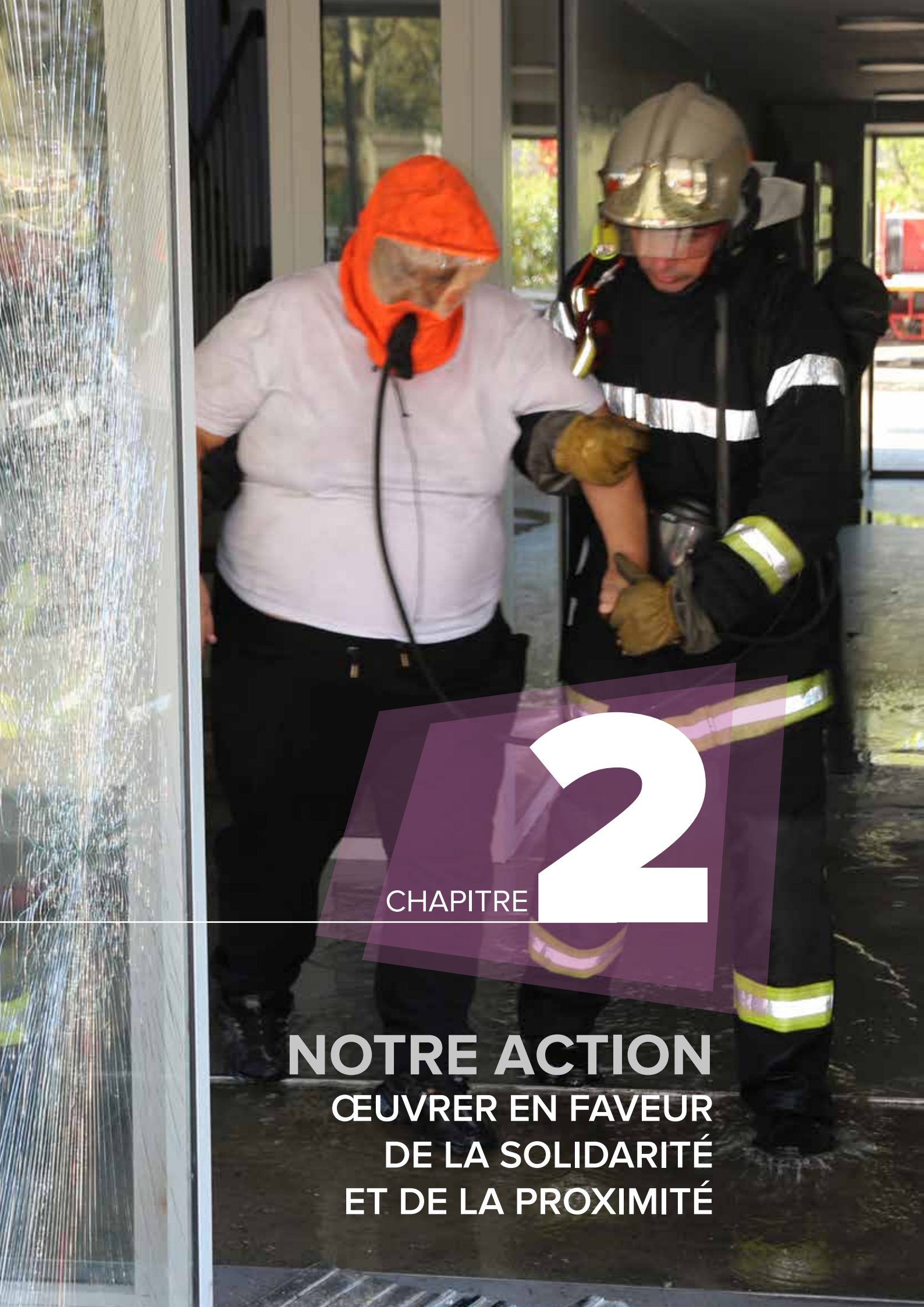
Une première réunion de concertation avec les différentes représentations du personnel, syndicats, représentants au CCDSPV et Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde, s'est tenue le 7 juin 2018.

Au cours de cette réunion, quatre thématiques de travail ont été dégagées et font l'objet de réunions mensuelles :

- **Formation** : points ayant trait à des formations, des premiers intervenants ou des responsables hiérarchiques de tous niveaux. Elles englobent les problématiques de comportement face aux agressions et de connaissances administrative et juridique.
- **Information** : points concernant les échanges d'informations, en interne comme vers l'extérieur du SDIS.
- **Matériel** : prise en compte de tous les matériels permettant d'améliorer la sécurité des intervenants, de manière active ou passive. Cette thématique aborde notamment l'expérimentation des caméras mobiles pour laquelle le SDIS 33 s'est porté candidat auprès du Ministère de l'Intérieur.
- **Accompagnement des agents** : différentes thématiques qui sont de nature à permettre d'aider les agents à reprendre le plus rapidement possible une vie « normale », notamment au travers de la protection fonctionnelle.

Ces travaux mèneront, courant 2019, à une synthèse qui sera présentée lors d'une réunion de restitution. À cette occasion, les diverses modifications proposées par le groupe de travail seront débattues afin de permettre de définir les nouvelles orientations qui seront prises par l'Établissement.





2

CHAPITRE

**NOTRE ACTION
ŒUVRER EN FAVEUR
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA PROXIMITÉ**

1. UNE EXIGENCE : ADAPTER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGENÈME

- 1•1 L'AVENIR PENSÉ GRÂCE AUX DÉMARCHES PROJETS
- 1•2 LE RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS
- 1•3 LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE
- 1•4 L'IMPORTANCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT-LINE

2. UN BESOIN : MODERNISER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

- 2•1 LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DE RÉHABILITATIONS
ET CONSTRUCTIONS
- 2•2 UN PARC AUTOMOBILE PRÉSERVÉ
- 2.3. DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE
TÉLÉCOMMUNICATION RENOUVELÉS

3. UNE DÉTERMINATION : CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

- 3•1 LA PROMOTION CONTINUE DES COMPÉTENCES
- 3•2 LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT
COMME AMBITION PERMANENTE
- 3•3 DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES
À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET
CONSULTATIVES
- 3•4 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LE RECOURS AU VOTE
ÉLECTRONIQUE POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES



1.

UNE EXIGENCE ADAPTER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGENÈME

1.1

L'AVENIR PENSÉ GRÂCE AUX DÉMARCHES PROJETS

LE PROJET TRICOISE

Lancé en mars 2010, le projet TRICOISE vise le remplacement de l'actuel système de gestion opérationnelle SIS.3 par un nouveau logiciel dédié afin de doter à terme le SDIS d'un système moderne, compatible avec le réseau ANTARES et inter-opérable avec les différents services partenaires.

Depuis la notification du marché auprès de la société IMPI au mois d'avril 2015, de nombreuses étapes indispensables à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion ont été franchies.

Après une première phase conduite en 2015 ayant permis la rédaction des spécifications

fonctionnelles et techniques, la société a procédé aux développements complémentaires pour intégrer les besoins spécifiques exprimés par le SDIS. Ce temps de développement a été mis à profit pour rédiger des dossiers de paramétrages, documents dont l'objectif consiste à décrire la déclinaison des règles opérationnelles.

A compter de 2016, des sessions de formation aux paramétrages ont été dispensés au profit des agents.

Les premiers tests en phase avec la mise à disposition des données par les autres outils de gestion du SDIS (SIG prévisionnel, gestion des données agents, de la formation ..) ont été réalisés courant 2017. Puis, en fin d'année 2017, le projet est rentré en phase de vérification d'aptitude. A ce titre, des tests unitaires ont

été effectués permettant de déceler quelques dysfonctionnements et d'apporter des améliorations.

Le premier trimestre 2018 a été l'occasion de conduire la première véritable campagne de tests sur le volet fonctionnel. Ces tests ayant révélé des anomalies, un travail de reprise du paramétrage et de finalisation de la description de certaines règles de gestion a dû être entrepris. Le deuxième semestre a ainsi été consacré à l'adaptation du paramétrage opérationnel au sein de l'application afin de reconduire une campagne de tests début 2019.

L'année 2019 devrait voir un ensemble de campagne de tests fonctionnels et techniques complémentaires être conduits afin de procéder à la validation de la vérification d'aptitude et préparer la bascule en exploitation de ce nouveau système de gestion en 2020 selon le nouveau calendrier validé.

LE PROJET SALOME

Destiné à assurer la modernisation des outils de gestion de la logistique et de la maintenance, le projet SALOME (Solution pour les Acteurs de la LOGistique et de la MaintenanCE) a connu de nouveaux développements en 2018.

Cette démarche doit conduire notre Établissement à remplacer les logiciels existants par un outil adapté aux nouvelles exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires, lequel favorisera l'activité des groupements Informatique et Télécommunications, Patrimoine et Technique et Logistique.

Suite à l'acquisition fin 2017 les licences du logiciel distribué par la société KIMOCE, la démarche de déploiement de cette solution a été engagée.

Au cours des premiers mois de l'année 2018,

des réunions ont ainsi été organisées afin de travailler sur les modalités d'intégration du produit au sein du Système d'Information du SDIS. Des ateliers fonctionnels réunissant des agents du GTL, du GPAT et du GIT ont également été conduits afin d'appréhender le paramétrage du nouvel outil ainsi que les conditions de reprise des données.

Au cours du dernier trimestre, le fournisseur du logiciel a fait part à notre Établissement de sa future intégration au sein d'un groupe à la dimension plus importante, laquelle conduira à une réorganisation interne de la société. Une demande de délai de livraison supplémentaire a de fait été exprimée, laissant présager une mise en ordre de marche au profit du SDIS courant 2019.

Celle-ci sera suivie d'une étape de vérification afin d'aboutir à la mise en production de cette nouvelle solution informatique au cours de l'année 2020.



LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Conduite par les comités de recrutement de façon homogène sur l'ensemble des groupements territoriaux, la procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires a permis de recevoir 357 candidats en 2018 à l'occasion de 35 comités déconcentrés.

Désormais conduite en intégralité par la Délégation au Développement du Volontariat, la procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires s'appuie sur un traitement globalisé, de la réponse initiale adressée aux candidats jusqu'au passage de leur dossier devant le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV). Afin de gagner en efficacité, une nouvelle maquette du dossier d'engagement a été diffusée dans les groupements territoriaux en 2018.

L'année écoulée a également vu la Délégation poursuivre son travail en lien avec le projet de

féménisation du volontariat. S'inscrivant en filigrane du plan d'action national destiné à augmenter la part des femmes au sein des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, la Délégation a animé un groupe de travail dédié à cette thématique et formulé des pistes de réflexion. Fort de 14 propositions, un rapport sur la féminisation du volontariat a été rédigé au cours du dernier trimestre et présenté au CCDSPV.

Poursuivant l'objectif de développement et de promotion du volontariat, la Délégation a renforcé l'équipe d'animateurs chargés de prendre part aux Journées de Défense et Citoyenneté (JDC), laquelle compte désormais 6 volontaires issus de 3 groupements territoriaux et se partageant cette activité en binôme. En 2018, ces derniers ont pris part à 76 JDC organisées sur deux sites de l'agglomération bordelaise (le centre du service national à Bordeaux et le détachement Air 204 à Mérignac).



1.2 LE RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

Le SDIS de la Gironde reste ouvert sur son environnement. Ainsi, 2018 a été une nouvelle fois riche en partenariats créés ou renouvelés, afin de permettre à notre structure d'améliorer son efficacité.

ZOOM SUR LES PARTENARIATS OPÉRATIONNELS ET SCIENTIFIQUES

Capacité d'intervention à bord des navires

Le décret n° 2016-1475 du 2 novembre 2016 portant création de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires, dite CAPINAV, a conduit le SDIS de la Gironde à poursuivre son investissement en 2018 dans la montée en puissance d'une réponse de niveau 2 en collaboration avec le SDIS de Charente Maritime.

Ainsi, des échanges techniques réguliers ont été menés avec le SDIS 17 afin de préparer la réponse zonale mutualisant les moyens des SDIS 33 et 17. Par ailleurs, une convention entre le SDIS et le Grand Port Maritime de Bordeaux a été signée pour les actions de formation au profit des sapeurs-pompiers.

Partenariats scientifiques

Suite à l'accident d'autobus de Puisseguin en 2015, un projet est né en vue d'améliorer les conditions de désenfumage de ce mode de transport et ainsi favoriser l'évacuation des occupants. Le service opération a été chargé d'élaborer les conditions de participation du SDIS à la phase de test et de modélisation des travaux en conditions réelles conduits par la société AGUILA. En collaboration avec le Groupe Formation, un partenariat visant à mettre à disposition une partie de l'aire de manœuvre du plateau technique du CDF de Bassens, pour

y procéder à la mise à feu d'un autobus, a été établi. Des essais in situ ont ainsi été conduits le 27 février 2018 avec une présentation des résultats le 10 juillet.

En parallèle, l'engagement des moyens SP, dans le cadre de la convention établie avec le service des carrières du Conseil Départemental, en cas d'absence de signalement au terme d'une exploration, a occasionné une mise à jour de documents du protocole SDIS / Police Nationale / Gendarmerie Nationale dans le respect des missions partagées.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

En application du règlement départemental arrêté par le Préfet de la Gironde le 26 juin 2017, le SDIS propose aux communes et EPCI qui le souhaitent de réaliser les prestations de contrôles de leurs points d'eau incendie. Ainsi, ce sont 386 conventions qui ont été signées par le SDIS de la Gironde, représentant le contrôle de 17 288 points d'eau.

Centrale nucléaire de production d'électricité du Blayais

2018 a été l'occasion de renouveler la convention qui lie le SDIS de la Gironde et le CNPE du Blayais. Cette convention, qui existe depuis près de 15 ans, vise à optimiser la couverture des risques de cette installation stratégique. Elle permet notamment au SDIS de financer 14 postes de sapeurs-pompiers professionnels affectés au CIS Blaye et de former l'ensemble des agents du secteur à ce risque particulier. En contrepartie, le SDIS de la Gironde met à disposition du CNPE un officier détaché à temps plein pour appuyer le service de gestion des risques du site.

Réponse face à la menace terroriste

Depuis 2016, le SDIS de la Gironde se prépare selon des modalités nouvelles pour faire face à la menace terroriste. Parmi les éléments nouveaux, la mise en place de formations inter-services avec les unités d'intervention de la Police et de la Gendarmerie Nationale permet d'appréhender de manière plus réaliste et transversale ce risque. Ainsi, en 2018, le SDIS a organisé 3 sessions de formation inter-services au profit des unités RAID et BRI, sous forme d'ateliers, afin de leur permettre d'apprécier les capacités et contraintes en opération.

Cartographie

Les liens historiques établis entre le service cartographie-SIG et le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques jalonnent les travaux engagés depuis plus de 15 ans. Ainsi, au delà des échanges de données et de bonnes pratiques, le GIP ATGeRi soutient la modernisation des outils exploités par les agents du service. Ces liens permettent de poursuivre l'amélioration continue et la fiabilisation des données opérationnelles.

Les processus conventionnels relatifs au partage de données avec divers partenaires institutionnels se poursuivent et se développent. Des liens étroits sont ainsi entretenus avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Police Nationale, La Gendarmerie Nationale ou encore avec les services de la collectivité Bordeaux-Métropole.

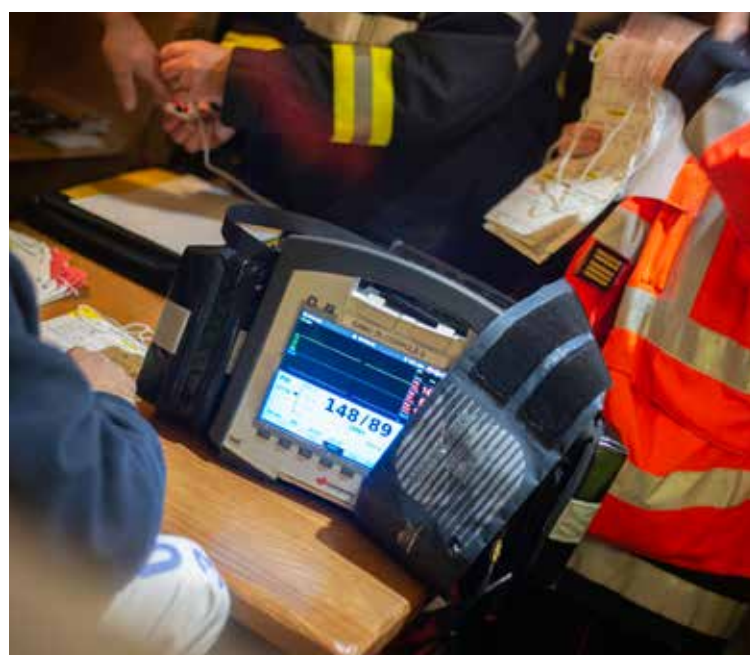
DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR LE SSSM

Association du SSSM

L'Association du Service de Santé et de Secours Médical des sapeurs-pompiers de la Gironde (ASSSM 33) regroupe des médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues, infirmiers de sapeurs-pompiers et des PATS du SSSM du SDIS 33.

Elle a pour buts principaux :

- de promouvoir et participer à l'enseignement du secourisme et des soins d'urgence,
- d'organiser et de participer à des actions de formation, d'activer tout processus dont l'objectif sera de promouvoir la formation continue, la recherche pédagogique ou la recherche des techniques et thérapeutiques indispensables à l'exercice de ses membres dans la cadre de leurs missions sapeurs pompiers.



Une convention de partenariat avec le SDIS de la Gironde a été établie en vue d'octroyer à l'ASSSM une subvention en espèces et en nature pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Conventions de coopération

La réglementation des pharmacies à usage intérieur prévoit la possibilité de coopération, notamment quand certains établissements ne peuvent disposer de PUI.

Aussi, afin de pourvoir aux besoins de certains établissements ou collectivités, des conventions ont été signées avec :

- le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Objectif Nage » pour la mise à disposition de matériels médicosecouristes,
- la Direction Zonale Sud-Ouest de la Police aux Frontières pour la rétrocession de comprimés d'iode de potassium dosés à 65 mg,
- Bordeaux Métropole pour la fourniture de références pharmaceutiques nécessaires aux premiers secours d'urgence.

Convention avec le CHU de Bordeaux et l'Université Bordeaux 2 pour recevoir en stage des internes en médecine générale

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde accueille, dans le cadre de la médecine d'aptitude, professionnelle et préventive des sapeurs-pompiers, des internes en médecine générale inscrits à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 au cours du semestre de stage obligatoire qu'ils doivent effectuer chez un praticien généraliste agréé.



Agrément ARS pour accueillir des internes

En 2015, le SDIS de la Gironde a obtenu de l'ARS le renouvellement pour une durée de 5 ans de l'agrément du Service de Santé et de Secours Médical pour accueillir en stage de 6 mois des internes en médecine santé au travail.

A ce titre, le SDIS a accueilli une interne du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018 et un interne du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019.

Un agrément de l'ARS a par ailleurs permis d'accueillir un interne en pharmacie du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019.



Des médecins sapeurs-pompiers sont désignés en qualité de responsables de stage et dispensent une formation pratique au stagiaire : 1/2 journée de découverte du CTA-CODIS, 1/2 journée SSSM opérationnel, 2 journées en qualité d'observateur dans un VSAV, 1/2 journée consultation d'aptitude, 1/2 journée d'étude de dossiers d'inaptitude.

Au titre de 2018, le SDIS a accueilli : 4 internes au cours du 1^{er} semestre puis 6 internes au cours du 2^{ème} semestre.

1.3 LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE

Une nouvelle fois en 2018, le service cartographie a eu la volonté d'optimiser et de moderniser le traitement de l'information, les ressources exploitées et les productions partagées.

BUREAU CARTOGRAPHIE-SIG

Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de la modernisation des documents cartographiques opérationnels, l'année 2018 a vu le projet de migration des supports du Groupement Centre se poursuivre. Ce travail, déployé sur les huit secteurs opérationnels du territoire métropolitain, est le fruit d'une collaboration entre le Groupement Centre, le CTA-CODIS et le service Cartographie. Après ceux de Saint-Médard et Mérignac, les secteurs de Bruges et Ornano sont désormais achevés et déployés. Le secteur de la Benauge est en cours de finalisation et le travail est initié sur les secteurs restant à traiter.

Parallèlement à ce projet majeur, le service Cartographie continue d'assurer ses missions quotidiennes. Les quatre groupements déjà suivis dans le Système d'Information Géographique « Géoconcept » bénéficient de leurs mises à jour urbaines et forestières.

Afin de compléter les mises à jour transmises par les territoires, 40 journées de relevés GPS ont été nécessaires. L'activité opérationnelle liée à une saison feu de forêt moins dense que les années précédentes a nécessité moins d'une dizaine de journées de relevés correspondant aux feux de plus de 5 ha.

Dans le cadre des projets structurants de l'Établissement, le service Cartographie participe au développement du futur Système de Gestion Opérationnelle. En effet, la base de données

administrée et structurée au sein du bureau SIG constitue le support de cette nouvelle application.



Afin d'améliorer la prise en compte des demandes de secours, la base de données du SIG a été enrichie par la géolocalisation des adresses du territoire couvert par l'Établissement. Cette évolution a pu être menée grâce au partenariat développé avec la société NéoGéo.

Le développement graphique de l'application dédiée à la future coordination des secours a grandement évolué en 2018, grâce à un investissement conjoint du service cartographie et du CTA/CODIS.

Développement de l'application Cartographie Partagée

Dans le cadre de la poursuite du développement de l'aire urbaine sur le territoire de la métropole, de nouveaux quartiers sont projetés,

conçus et construits dans des délais qui nécessitent une réactivité et une adaptation toujours plus importante de l'Établissement.

Afin de partager les informations destinées au suivi de ces quartiers et à la construction d'une réponse opérationnelle cohérente, un outil cartographique transversal a été conçu et développé en partenariat avec le GIT. Dénommée « Cartographie Partagée », accessible depuis tous les postes informatiques de l'Établissement, cette application permet la saisie, l'analyse et l'échange autour de notions clés telles que l'implantation des bâtiments, leur accessibilité ou encore la défense extérieure contre l'incendie.

Au delà de constituer un véritable support de gouvernance de la donnée, Cartographie Partagée est devenue incontournable dans la démarche prévisionnelle engagée autour de la mutation du territoire métropolitain.

2018, fut une année charnière, marquant l'ouverture vers de nouveaux horizons et réponses à de nouveaux besoins. Les développements actuellement poursuivis durant l'année 2019.

Développement d'une application de modélisation opérationnelle des feux de forêt : Prometheus

Dans le cadre d'une démarche zonale, en partenariat avec le SDIS des Landes, Météo France, la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et le GIP ATGeRi, le SDIS 33 a accueilli en 2018 un chercheur officiant au sein du Service National des Forêts canadien.

Ainsi accompagné, le service cartographie a pu développer l'ensemble des supports requis afin d'exploiter l'application Prometheus, dédiée à la modélisation de feux de forêt. 2019 marquera la poursuite de ces travaux et l'initiation de l'exploitation prévisionnelle, opérationnelle et post-opérationnelle de ce nouvel outil.

BUREAU ÉTABLISSEMENTS RÉPERTORIÉS (ETARE) - RISQUE PARTICULIER - DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (DAO)

Le bureau ETARE, constitué de trois dessinateurs, procède à la mise à jour des Sites Répertoire (SIRE), des plans et des fiches ETARE. De cette façon en 2018, le bureau ETARE a réalisé et mis à jour 118 plans comprenant des établissements majeurs à l'échelle départementale.

Lors de la conception et de la réalisation du stade Matmut Atlantique en 2015, une méthode prévisionnelle partagée entre les Groupements Prévention, Opération-Prévision, les territoires et le chargé de maîtrise d'œuvre avait été développée. La qualité des échanges et les résultats atteints ont amené à reproduire cette dernière dans le cadre de la construction du plan de l'ARENA Bordeaux Métropole.

Le bureau prend activement part à la révision globale de la politique prévisionnelle de l'Établissement engagée en 2017.



1.4 L'IMPORTANCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT-LINE

La qualité de service d'un établissement public passe par la qualité de son accueil des personnes le sollicitant. Des points accueil et hot-line ont été créés au sein des 3 groupements dont une partie de l'activité réside dans l'assistance logistique des personnels de l'Établissement. Le but de cette démarche est d'assurer un service de qualité en organisant le suivi de chaque demande d'intervention, de leur réception à l'organisation de la réponse via leur enregistrement.

Accueil de l'État-Major du SDIS

Le bureau accueil-courrier constitue la porte d'entrée administrative pour les usagers du SDIS. Créé fin 2016, l'espace accueil permet de recevoir les appels des personnes désirant

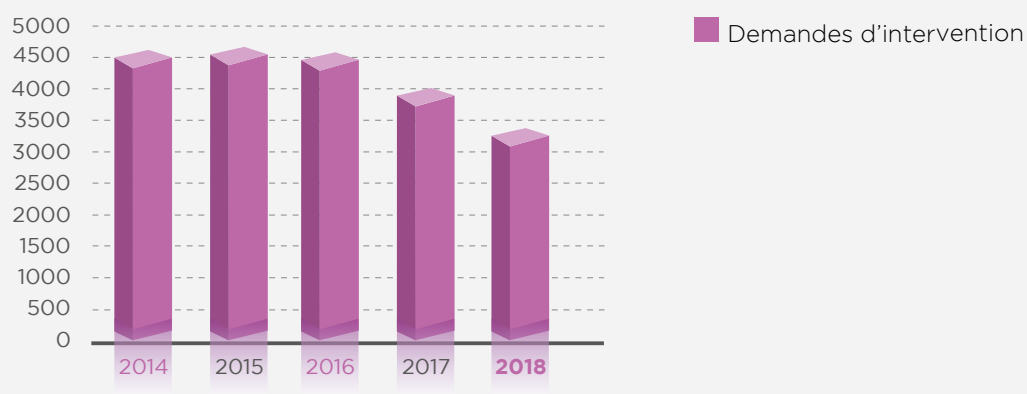
contacter un service et d'orienter les visiteurs. 9 agents se relaient de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi, pour assurer un accueil de qualité.

Ainsi, en 2018, plus de 3 450 personnes ont été accueillies et orientées vers les différents services de l'État-Major et plus de 220 appels téléphoniques par jour ont été traités en moyenne.

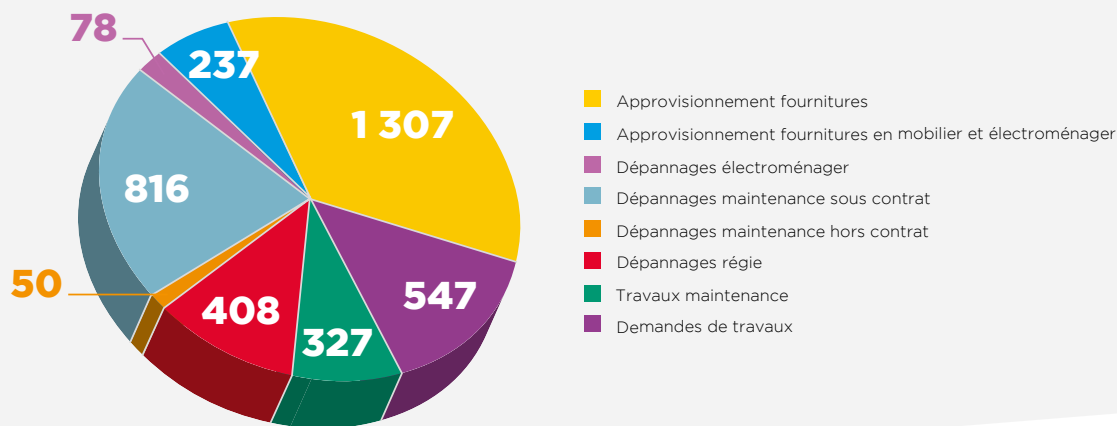
Le Groupement Patrimoine

Toutes les demandes de réparation sur les bâtiments du SDIS et diverses demandes d'approvisionnement en fournitures peuvent être effectuées par l'intermédiaire du point accueil du GPAT. Celui-ci a reçu 3 279 demandes en 2018, en baisse pour la seconde année consécutive.

Evolution des demandes d'intervention 2014 - 2018



Répartition des ordres de travaux et demandes de dotation du Groupement Patrimoine par type



Le Groupement Technique et Logistique

Plusieurs mesures visent à répondre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais aux sollicitations des territoires et groupements fonctionnels en facilitant les démarches de :

- la centralisation de réception des appels destinés au GTL selon la nature des demandes avec deux entrées identifiées : « logistique » ou « maintenance atelier »,
- la mise à disposition de formulaires formatés disponibles sur l'Intranet dont celui de demande de dépannage pouvant être directement transmis via l'outil.

Dans le cadre du transfert de gestion de 49 articles de la PUI vers le GTL, un formulaire sur Intranet a été rajouté pour faciliter ces commandes.

Le Groupement Informatique et Télécommunications

En 2018, le groupement Informatique et Télécommunications a enregistré une hausse de 3,7% du nombre de demandes d'intervention avec le traitement de 5 305 demandes contre

5 114 traitées en 2017. 83% des demandes ont été résolues en moins de 48 heures, dont 77,79% en moins de 24 heures.

Le temps moyen de résolution des demandes enregistrées a été amélioré puisqu'il est passé de 141 heures à 110 heures, soit en moins de 5 jours.

Les demandes de dépannage (matériel ou logiciel) sont à signaler au point d'accueil accessible par téléphone via le numéro interne 1013. Après enregistrement, la demande d'intervention est orientée vers le service concerné pour traitement.

Toutes les autres demandes qui ne sont pas liées à des incidents, c'est à dire à la rupture d'un service déjà existant, sont à adresser par message électronique au secrétariat du groupement.



2.

UN BESOIN MODERNISER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

2.1 LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DE RÉHABILITATIONS ET CONSTRUCTIONS

En 2018, la surface patrimoniale du SDIS de la Gironde a une nouvelle fois évoluée, avec plusieurs opérations d'acquisition ou de location.

Le projet de construction du futur pôle technique a nécessité la location d'un espace d'entrepôt dans la zone industrielle de Bordeaux Nord, afin de procéder à la déconstruction d'une partie des bâtiments existant. Des ter-

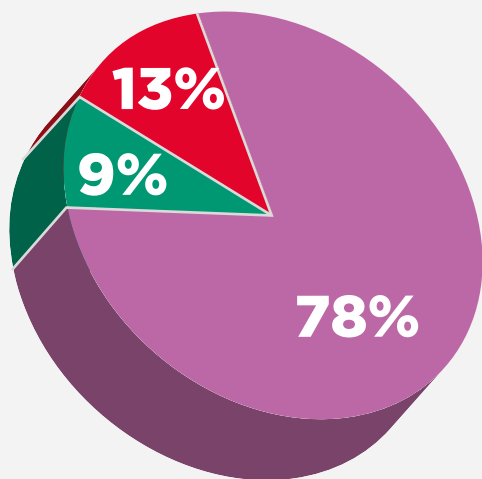
rains ont été acquis dans les communes de Castelnau, La Brède, Monségur et Mérignac, en vue de réorganiser immédiatement ou à terme les centres de secours correspondants.

Au total, le SDIS assure la gestion de 163 931 m² de bâtiments (surface plancher) sur 571 974 m² de terrain. Ce sont 123 sites qui sont entretenus par le Groupement Patrimoine.



Type	Nombre d'immeubles	Surfaces planchers	Surfaces terrains
Annexes de CIS	11	7 084	35 400
Centres de secours	65	121 009	392 842
Entrepôts	5	7 149	19 019
Établissements de formation	3	3 776	34 985
Observatoires	21	1 092	9 278
Cuisine centrale	1	930	5 963
Bâtiments administratifs	6	9 688	5 360
Service technique	4	12 421	23 757
Section nautique	1	48	190
Service médical	1	513	-
Logement de fonction	1	220	302
Terrains nus	4	-	44 878
Total	123	163 931	571 974

Répartition de la surface plancher par catégorie d'immeuble



- Opérationnel
- Technique
- Administratif



Concernant la dynamique des opérations immobilières, le SDIS a poursuivi en 2018 son activité soutenue.

Il en est ainsi des projets de construction de CIS neufs :

- **La Brède** : réception des travaux de construction en mars et inauguration le 26 mai.
- **Margaux-Soussans** : réception des travaux de réhabilitation en avril et inauguration le 1^{er} juin.
- **La Teste** : poursuite des études de conception et démarrage des travaux prévus au 2^{ème} semestre 2019.
- **Biganos** : études de conception réalisées, consultation des entreprises en cours et démarrage des travaux prévus au 2^{ème} semestre 2019.
- **Bordeaux Rive-Droite** : permis de construire déposé fin 2018 et début des travaux envisagés pour fin 2019.
- **Le Porge** : études de conception et désignation des entreprises en 2018, démarrage des travaux prévus 1^{er} semestre 2019.

- **Centre de formation de Salles** : permis de construire déposé en 2018, études de conception en cours suite à évolution du programme (d'une réhabilitation à une construction neuve).

De même, de nombreux projets et études de rénovations, restructurations ou extensions ont été menés en 2018 :

- **Bordeaux Nord (GTL)** : travaux de démolition débutés, permis de construire déposé et obtenu le 22 juin 2018. Études de conception des bâtiments à construire lancées pour un début des travaux prévus au 2^{ème} semestre 2019.
- **Gujan-Mestras** : études de conception en cours et prévision des travaux fin 2019.
- **18 Boulevard Pierre 1^{er}** : démarrage des travaux en 2018 et livraison prévue en septembre 2019.
- **Marcheprime** : réception des travaux en mai.
- **Targon** : travaux débutés en 2018 et réception des travaux prévue fin 2019.



- **Monségur** : travaux débutés en 2018 et réception des travaux prévue fin 2019.
- **Lesparre** : démarrage des travaux en 2018 et livraison prévue en 2019.
- **Paulliac** : études de conception terminées en 2018 et démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2019.
- **SSSM PUI** : travaux démarrés en 2018 pour une livraison en février 2019.
- **SSSM extension** : choix du maître d'œuvre en 2018, études de conception en 2019 avec début des travaux prévus fin 2019 pour une durée de 8 mois.
- **Plateau technique de Bassens** :
 - les travaux de rénovation du bâtiment administratif ont débuté en 2018 et doivent s'achever au 1^{er} semestre 2019,
 - les études de conception ont débuté pour le projet CAPINAV avec une livraison prévue fin 2019,
 - le permis de construire pour le nouveau bâtiment des salles de formation a été déposé fin 2018 pour un début des travaux fin 2019 pour une durée de 8 mois.
- **Mios** : études de conception en cours et livraison des modulaires au cours du 1^{er} semestre 2019.
- **Le Pyla** : travaux de rénovation en 2018 et réception prévue début 2019.
- **Mise aux normes des stations carburant** : études de conception terminées en 2018 et démarrage des travaux fin 2018 pour 12 mois.
- **GTAC** : Réception des travaux de restructuration en octobre 2018.
- **Etat-Major Tour B (GOP)** : réception des travaux d'aménagement en 2018.
- **Arcachon** : fin de la première tranche de travaux de VRD en 2018, avec aussi réfection de deux appartements et de la cuisine collective.
- **Belin-Béliet** : fin des travaux de ravalement de façade et sécurisation du site en septembre.



2.2 UN PARC AUTOMOBILE PRÉSERVÉ

Les investissements renouvelés chaque année assurent la pérennité du parc de véhicules, notamment en maintenant une moyenne d'âge cohérente avec la sollicitation opérationnelle.

Certaines nouvelles affectations répondent à cet accroissement de sollicitation, à l'image du FPT de réserve affecté au Teich, du VSAV supplémentaire affecté à Hourtin, ou encore des 4 VSAV du pool Évacuation basculés en pool Opérationnel.

Le renouvellement des parcs de véhicules

Ce renouvellement s'est poursuivi en 2018 avec notamment :

- la mise en service des 5 derniers Véhicules de Traction Hors Route Alimentation, achevant le déploiement de ces engins avec une couverture territoriale homogène du département,
- l'acquisition de 8 Véhicules Légers Hors Routes, confirmant l'orientation vers des véhicules plus polyvalents,
- le renouvellement de 6 Fourgons Pompes Tonnes, garantissant une réponse opérationnelle standardisée,
- la livraison de la dernière berce de contrôle d'aptitude médicale afin de finaliser le remplacement des premières arrivées en fin de vie,
- la livraison des 12 Camions Citerne Feux de Forêt 6000 litres, permettant de satisfaire au renouvellement du parc mais également commençant la transition vers un parc unique de CCF 6000 conformément à l'orientation opérationnelle déterminée par le GOP,
- ces dotations ont par ailleurs été complétées par 15 VLEM, 6 VTU, 2 casomobiles sur attelles, 1 MPPR GP et 1 MPRI.

La décorrélation des durées de vie des équipements et des porteurs, source d'économie

La stratégie de transferts d'équipements encore en bon état sur de nouveaux châssis se poursuit :

- achat de VSAV, à raison de 50% par des transferts de cellules et 50% par des véhicules neufs (pour une dotation totale de 12),
- équipement de 4 véhicules Postes de Commandement de Secteur sur des châssis neufs et réutilisation en véhicules de servitude des anciens.

Une logistique toujours au centre du dispositif

A l'image des années précédentes, des véhicules de soutien et d'appui logistique, deux Véhicules de Transport de Personnels et deux Véhicules Atelier Radio, ont été renouvelés afin de pouvoir assurer la continuité du service en tout point du département et en tout temps.



2.3 DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION RENOUVELÉS



Sur le plan quantitatif, la stabilité du parc matériels radio, informatique et téléphonique du SDIS, observée depuis plusieurs années, s'est confirmée en 2018.

La charge de travail des services chargés de leur maintien en condition opérationnelle s'avère toujours importante afin notamment de garantir un niveau de fonctionnement satisfaisant des 5 800 récepteurs d'appels sélectifs, 2 760 émetteurs récepteurs radio, 2 929 téléphones fixes et 298 téléphones portables.

Au cours de l'exercice écoulé, il est à noter que le Groupement Informatique et Télécommunications a conduit plusieurs dossiers structurants dont :

- **l'évolution de l'application Ressources En Eau (REE)**, destinée à gérer les différents Points d'Eau Incendie, de telle sorte

à s'adapter au nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Désormais, cette solution informatique peut traiter de manière différenciée les Points d'Eau Incendie selon qu'ils nécessitent une simple reconnaissance visuelle ou la réalisation de relevés débit et pression.

- **la sécurisation de son cœur de réseau** : à l'occasion du renouvellement de son marché de mise à disposition de liaisons en fibre optique noire, le SDIS a décidé de mettre en place une boucle réseau reliant les sites de Pierre 1^{er}, d'Ornano, de La Benaugue et du Pôle Technique Bordeaux Nord. Cette évolution technique majeure est de nature à renforcer de manière significative la robustesse de l'architecture du Système d'Information du SDIS.
- **la dématérialisation du transfert des actes au contrôle de légalité exercé par la Préfecture**, cette évolution permettant d'optimiser nos procédures et de gagner en efficacité (réduction des délais).
- **l'engagement du remplacement de l'ensemble des émetteurs radio portatifs de type P2G par des émetteurs radio portatifs de type TPH900 a été engagé** : tous les personnels de la chaîne de commandement, des groupements fonctionnels (hors GTL) et du Groupement Centre ont ainsi bénéficié du renouvellement de ces matériels. Par la même occasion, afin d'optimiser le niveau d'efficacité de nos équipements, il a été décidé de remplacer les Boîtiers Individuels Véhicules installés au sein de certains engins par des Emetteurs Récepteurs Mobiles de type M3G.

- **la poursuite de la mise aux normes des stations carburant** : une nouvelle solution informatique dédiée à la gestion des consommations de carburant a été installée et validée avant son prochain déploiement sur l'ensemble du territoire au cours de l'exercice 2019.

- **l'organisation des élections professionnelles** : aux côtés du Groupement d'Appui pour la Direction et les Services, le Groupement Informatique et Télécommunications a contribué à la mise en œuvre d'un processus de vote par voie électronique.

Concernant l'accompagnement des projets structurants de l'Établissement, le Groupement Informatique et Télécommunications s'est particulièrement investi dans les projets TRICOISE, SALOME et dans l'organisation des 2 concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Ainsi, concernant le projet TRICOISE, après avoir participé à une première campagne de tests fonctionnels, le GIT a réalisé différents tests techniques qui ont permis de valider l'ac-

quisition des équipements destinés aux Centres d'Incendie et de Secours. Parallèlement, la majorité des interfaces nécessaires à l'échange de données entre les différentes applications connectées avec le futur Système de Gestion Opérationnelle a été développée. A cette occasion, il a notamment été nécessaire de procéder à la montée de version du logiciel GEEF.

S'agissant du projet SALOME, le GIT a participé de manière active aux différents ateliers destinés à préparer le paramétrage de ce produit de telle sorte à ce qu'il s'intègre au mieux au sein du Système d'Information du SDIS. Dans ce cadre, les attentes inhérentes au développement spécifique d'un module dédié à la gestion de la logistique ont été détaillées. De plus, afin d'assurer une mise en production efficace, un travail préparatoire inhérent à la reprise des données a été réalisé.

Enfin, tout au long de l'année 2018, les équipes ont accompagné la Mission chargée d'organiser les concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels de telle sorte à intégrer une solution informatique adaptée.





3.

UNE DÉTERMINATION CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

3.1 LA PROMOTION CONTINUE DES COMPÉTENCES

La dynamique de remplacement des départs en retraite et de recrutement de contractuels pour accompagner l'activité saisonnière (en particulier sur la période estivale, mais également pour faire face aux suppléments d'activités temporaires), s'est poursuivie en 2018.

Ainsi, 133 guetteurs et sapeurs-pompiers contractuels, répartis sur les périodes de début de printemps et d'été, sont venus renforcer les unités opérationnelles pour faire face à l'accroissement d'activité lié à aux saisons feux de forêt et touristique. En complément, le SDIS a du procéder au recrutement exceptionnel de 44 sapeurs-pompiers contractuels sur le dernier quadrimestre 2018, afin de maintenir ses effectifs opérationnels journaliers, dans un contexte de sollicitation en forte croissance.

Ces renforcements ont permis de compenser temporairement les départs en retraite ou par voie de mutation de titulaires, dans l'attente de la disponibilité des nouveaux lauréats issus des concours 2018, de leur recrutement et de leur formation.

L'attractivité toujours aussi forte du département et de notre Établissement ont occasionné de nombreuses candidatures spontanées et réponses suite aux publications d'ouverture de postes. Ce sont ainsi 686 candidatures qui ont été reçues pour des postes de sapeurs-pompiers professionnels et 146 pour des postes de personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Parallèlement et suite à la publication de la liste d'aptitude des lauréats des concours de caporal

de sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS a organisé près de 70 entretiens de recrutement de nouveaux professionnels, dont 47 ont été immédiatement retenus pour participer à la formation d'intégration débutant le 1^{er} février 2019.

Enfin, notre structure a été sollicité par 561 collègues, lycéens, étudiants, ou fonctionnaires provenant d'autres collectivités, pour réaliser un stage de découverte ou d'application. 218 ont été accueillis au sein des unités opérationnelles ou services fonctionnels.

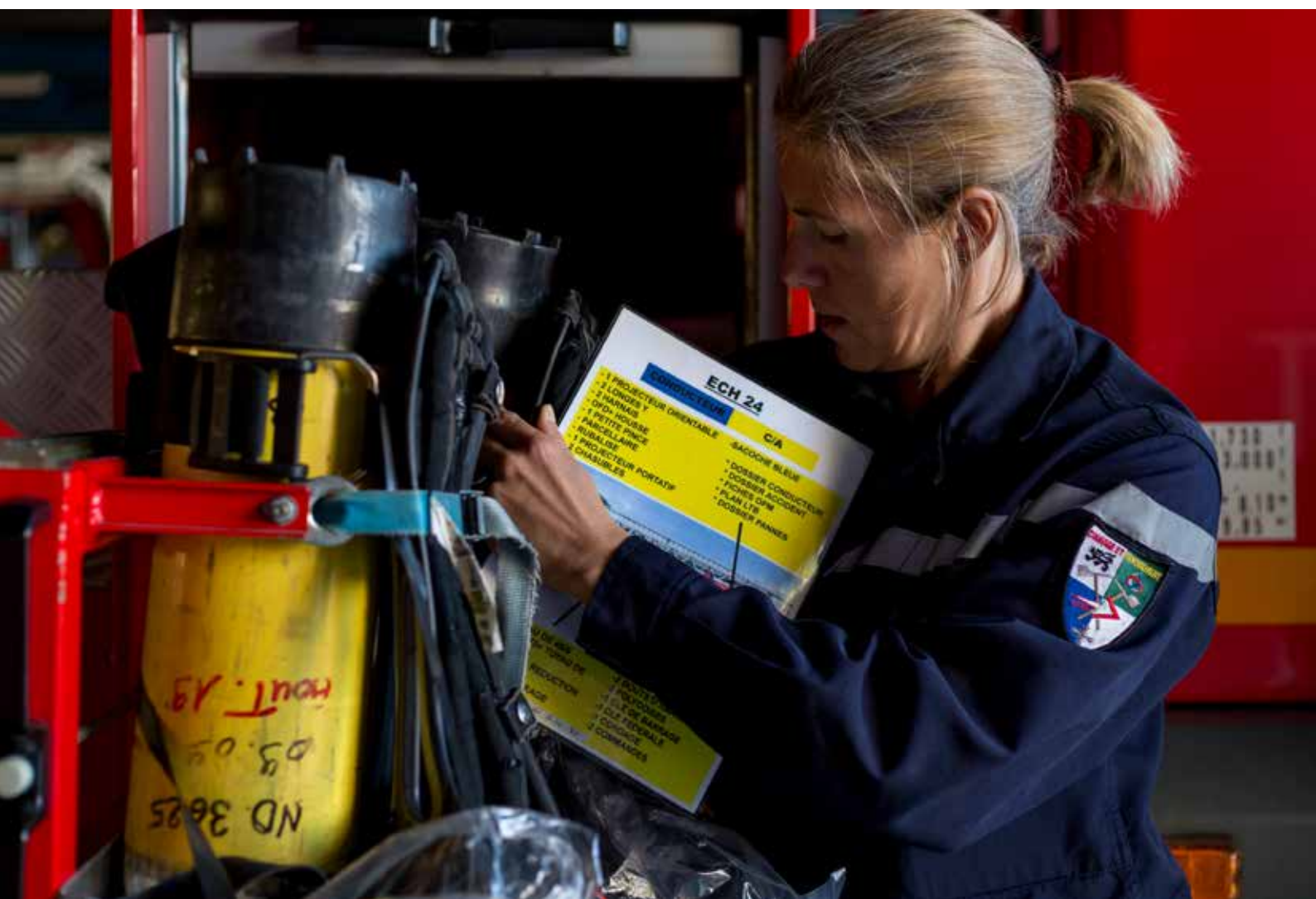
Concernant les emplois permanents, 14 SPP et 18 PATS ont été recrutés, tandis que 83 départs ont été enregistrés.

Des mobilités et avancements de grades au profit des agents en poste ont également été rendus possibles grâce au flux régulier des départs en retraite ou par mutation. Toutes caté-

gories confondues, 377 agents ont ainsi bénéficié d'un avancement de grade et 414 ont été affectés sur de nouveaux postes ou fonctions.

La promotion des compétences internes s'est aussi traduite par un accompagnement important des agents concernant l'évolution de leur carrière. A ce titre, 382 agents ont passé un concours ou un examen professionnel, 238 ont bénéficié d'une préparation prise en charge par l'Établissement et 41 ont été lauréats.

Enfin, et en application du dispositif réglementaire établi en 2014, 2 272 évaluations professionnelles individuelles d'agents ont été conduites en 2018. A l'occasion de celles-ci, 1 759 demandes de formation ont été exprimées. 842 d'entre elles, en lien avec des besoins du SDIS ou des projets individuels concrets, ont été inscrites au plan de formation pluriannuel.



3.2 LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT COMME AMBITION PERMANENTE

DÉVELOPPER ET FIDÉLISER LA RESSOURCE

Assurer le renouvellement permanent des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires fait figure d'impératif, notamment à l'heure d'une croissance exponentielle de la sollicitation opérationnelle.

Si l'effectif total de sapeurs-pompiers volontaires du SDIS connaît une légère baisse en 2018, les 3 189 femmes et hommes engagés constituent un vivier particulièrement investi en faveur de la défense du territoire girondin. 332 nouveaux volontaires sont venus renforcer nos équipes l'an passé.

Notons que 413 renouvellements d'engagement ont également eu lieu et que 582 avancements de grades et appellations ont été enregistrés au profit des volontaires.

Le besoin d'encadrement de cet engagement citoyen se traduit notamment par la signature de conventions de disponibilité avec les employeurs publics ou privés. En l'espèce, 60 nouvelles conventions ont été signées en 2018, ces dernières permettant aux volontaires d'être autorisés à participer à des formations ou à prendre part à des missions de sécurité civile. 47 nouvelles conventions pour formations et 13 pour missions ont ainsi été signées.

PRÉPARER L'AVENIR : LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La promotion du volontariat est l'affaire de tous. L'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde (AHJSP) œuvre particulièrement en la matière, en assurant l'encadrement des jeunes engagés qui constitueront les équipes de demain.

Le département de la Gironde compte 37 sections locales de JSP, composées de 837 jeunes (à raison de 638 garçons et 199 filles). Ces derniers prennent part à un cursus enrichissant et bénéficient des conseils des nombreux animateurs et formateurs.

A l'issue de leur parcours, les JSP sont à même de se présenter aux épreuves du Brevet des JSP dont l'organisation est confiée au groupement Formation.

Ces épreuves sont composées :

- d'une journée par stagiaire pour validation du module ARI (JSPARI),
- d'une journée pour les tests sportifs (JSPOR),
- d'une semaine (5 jours) «brevet JSP» pour la validation des modules INCENDIE (sauf moyens aériens), OPERATIONS DIVERSES (sauf tronçonnage) et LOT DE SAUVETAGE. La partie secours à personne (SAP) est acquise par l'obtention du PSE1 au cours des 4 années de JSP puis du PSE2 avant l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

En 2018, le Groupement Formation a organisé 11 sessions JSPARI dont 1 de rattrapage, 3 sessions JSPOR dont 1 de rattrapage, 4 sessions pour le brevet JSP complété par 1 jour de rattrapage.



3.3

DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

L'année 2018 a vu le Conseil d'administration se réunir à 4 reprises, donnant lieu à la présentation de 176 délibérations (84 lors des réunions du Conseil d'administration et 92 lors de celles de son Bureau), soit un volume quasiment comparable aux années précédentes.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Les instances de concertation sont compétentes pour émettre un avis préalable aux décisions portant sur les situations individuelles et collectives des personnels du SDIS.

Les Commissions Administratives Paritaires

(CAP), le Comité Technique (CT), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), sont autant d'instances qui éclairent par leurs travaux les décisions du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Tout au long de l'année 2018, ce sont trois CHSCT, 4 CT, 2 CAP pour chaque catégorie et statut (SPP de catégorie C, PATS de catégorie A, B et C) qui ont été organisés afin de permettre l'étude de dossiers relatifs au fonctionnement de l'Établissement et à la vie de ses agents.



Des dossiers majeurs ont été soumis à l'avis de ces instances, tels :

- la mise en œuvre de la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels issue des décrets du 30 avril 2012 conduisant à la nomination de tous les agents remplissant les conditions dans le grade correspondant à l'emploi pour lequel ils ont été formés et qu'ils ont exercé depuis le 1^{er} mai 2012,
- l'établissement d'un plan d'actions associé au Document unique d'évaluation des risques professionnels visant à supprimer ou limiter les risques professionnels sur les différents sites de travail des personnels de l'Établissement,

- l'actualisation du règlement relatif à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool en y introduisant la notion de prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives,
- les modifications de l'organigramme.

En parallèle, 2 CCDSPV et 4 CATSIS se sont tenus en 2018.

La fin de l'année 2018 a été marquée par la fin du mandat des représentants du personnel siégeant dans les instances de concertation de la fonction publique territoriale. La composition des instances de concertation de l'Établissement a donc été renouvelée à l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018.



3.4

UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LE RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles au sein de la fonction publique territoriale se sont déroulées le 6 décembre 2018.

Au SDIS de la Gironde, ces élections ont permis le renouvellement de la composition du comité technique (CT), des commissions administratives paritaires (CAP) des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) par catégorie hiérarchique (A, B et C) et de la commission administrative paritaire (CAP) des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C. Elles ont également conduit à l'installation de nouvelles instances compétentes à l'égard des agents contractuels de droit public : les commissions consultatives paritaires (CCP), une par catégorie hiérarchique (A, B et C).

Au regard de l'avis unanimement favorable rendu par le comité technique, le Conseil d'administration a décidé de recourir exclusivement au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel (délibérations CA 2018-009 du 30 mars 2018 et CA 2018-052 du 18 octobre 2018 et avis favorables du comité technique du 12 mars 2018 et du 24 septembre 2018).

La conception, la gestion et la maintenance de ce système de vote ont été confiées à un prestataire externe, la société DOCAPOST, choisie sur la base d'un cahier des charges visant à assurer le respect des garanties de fiabilité et de sécurité requises par les textes.

Le système de vote électronique a fait l'objet d'une expertise indépendante menée par une



société externe et concluant à la conformité de la solution technique retenue aux dispositions réglementaires.

Une cellule d'assistance technique a été constituée afin de veiller au bon déroulement et à la surveillance du système retenu.

Un centre d'appel chargé de répondre aux



surveiller l'ensemble des opérations de préparation du scrutin, des opérations de vote, de l'émargement des électeurs ayant voté et des opérations de dépouillement des suffrages exprimés.

Le recours au vote électronique a présenté des avantages indéniables :

- en élargissant les 8 scrutins organisés par établissement sur une période de 8 jours compris entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018,
- en permettant à chaque électeur de voter à distance à l'aide de son identifiant de vote et de son code confidentiel selon un mode opératoire accessible décrit dans une note de service,
- en simplifiant les opérations de dépouillement réalisées en ouvrant l'urne électronique par la seule activation des clés de chiffrement,
- en accélérant le processus de décompte des voix obtenues instantanément et lisiblement à l'écran.

agents électeurs a été mis en place afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période du scrutin.

Les élections se sont déroulées sous le contrôle des bureaux de vote électronique regroupés au sein d'un Bureau de vote électronique centralisateur (BVEC) chargé de



CHAPITRE

**NOTRE AMBITION
SOUTENIR UN
DÉVELOPPEMENT
RESPONSABLE ET DURABLE**

1. UNE EXIGENCE : SERVIR L'EFFICIENCE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

- 1•1 L'ENCADREMENT DES RECETTES COURANTES
- 1•2 L'OPTIMISATION DES RECETTES PROPRES
- 1•3 LA RÉGULATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 1•4 DES EFFORTS PRONONCÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

2. UN BESOIN : GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

- 2•1 LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE
- 2•2 LA MAÎTRISE DES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE
- 2.3 LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

3. UNE DÉTERMINATION : CONSTRUIRE POUR DEMAIN

- 3•1 LA MISSION « CONCOURS »
- 3•2 LA MISSION « SDACR-CoTTRiM »
- 3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



1.

UNE EXIGENCE

SERVIR L'EFFICIENCE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

1.1

L'ENCADREMENT DES RECETTES COURANTES

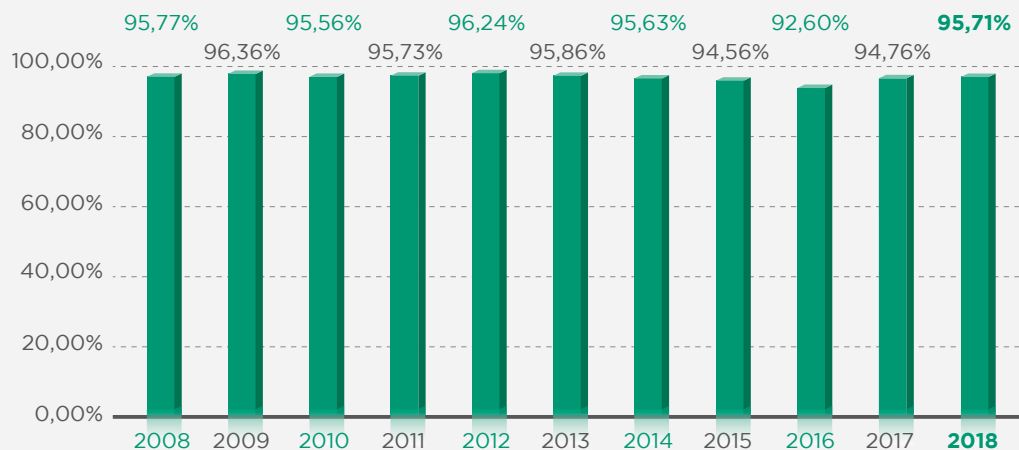
CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT, DES EPCI ET DES COMMUNES

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SDIS tire ses principales ressources des contributions financières versées par les communes, les structures intercommunales et le Conseil Départemental.

La structure des recettes de fonctionnement de notre Établissement au cours de la dernière décennie est relativement stable. En effet, depuis 10 ans, les contributions représentent peu ou prou 95% des recettes de fonctionnement du SDIS 33.



**Part des contributions des collectivités dans les recettes de fonctionnement
CA 2008 - 2018**



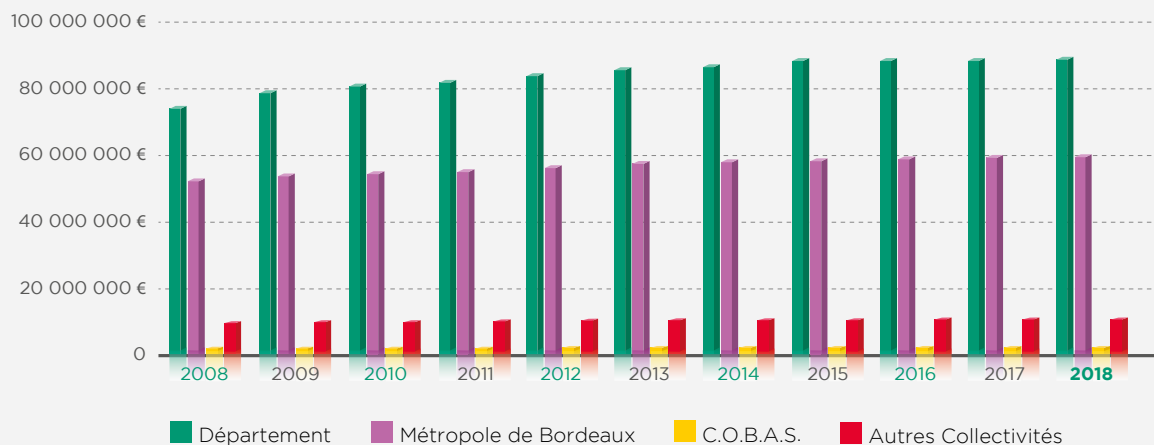
Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002), le montant des recettes en provenance des communes et EPCI a été calculé en fonction de la population DGF 2002 à laquelle il est appliqué une variation annuelle limitée à celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Faisant face à une croissance continue de l'activité opérationnelle, notamment en matière

de secours à personne, notre Établissement se trouve placé dans une situation délicate, contraint de devoir absorber cette croissance d'activité sans pouvoir bénéficier de la prise en compte de l'évolution démographique dans le calcul des contributions.

En 2018, ces contributions financières des communes et EPCI ont atteint 73 535 968,34 €, soit une hausse de 1,12% par rapport à 2017.

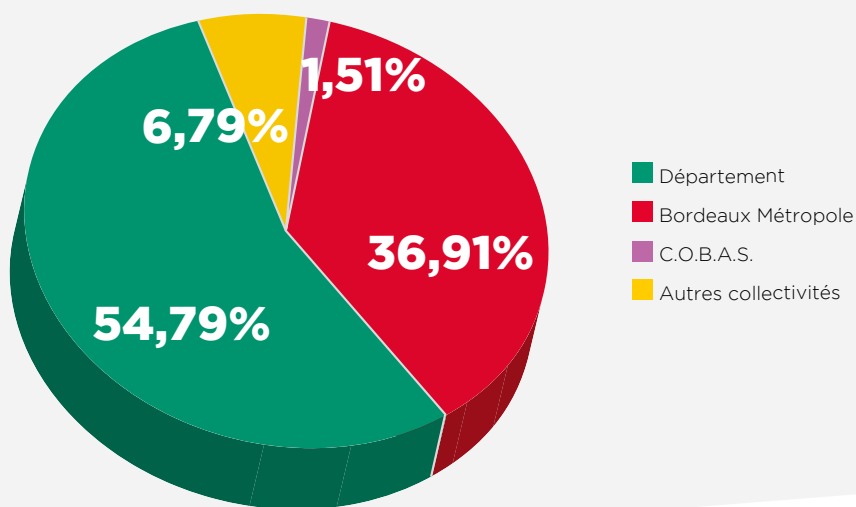
**Evolution des contributions des collectivités
CA 2008 - 2018**



La contribution annuelle versée par le Conseil Départemental de la Gironde, fait donc office de variable d'ajustement du budget du SDIS. En prenant en compte l'évolution des charges et des ressources de notre Établissement, elle garantit le maintien de l'équilibre budgétaire.

Le montant de cette contribution, après avoir baissé entre 2015 et 2016 puis stagné sur 2016 et 2017, s'est établi à 89 116 00 €, en hausse de 1,05%. Cette contribution représente désormais 54,79% du total des contributions au budget du SDIS.

Répartition des contributions des collectivités et EPCI en 2018



L'ÉTAT

Le Fonds d'Aide à l'Investissement (F.A.I.), contribue à la réalisation d'opérations concernant des matériels préconisés par l'administration centrale et présentant un intérêt national, zonal ou départemental. Il reste la seule opportunité de subvention offerte par l'État.

Depuis 2014, aucune aide n'a été perçue par le SDIS au titre du F.A.I.

Seul le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) fait aujourd'hui office de contribution de l'État versée au profit de notre structure. Son montant varie en fonction du rythme de réalisation de projets immobiliers. Il atteint 2 965 785 € en 2018.



1.2 L'OPTIMISATION DES RECETTES PROPRES

LES INTERVENTIONS PAYANTES ET LES RESSOURCES PROPRES

Soucieux d'œuvrer en faveur du recentrage de ses missions, le SDIS de la Gironde s'est rapidement attaché à facturer les interventions n'entrant pas directement dans l'exercice de ses missions exclusives.

Fort de ce choix, des recettes supplémentaires sont dégagées. Celles-ci atteignent 3 170 423,25 € en 2018, soit une hausse de 24,34% par rapport à l'exercice précédent.

La progression enregistrée sur 2018 est en lien avec le montant de remboursement des interventions réalisées en carence d'autres acteurs et des vecteurs SMUR (+15,66%).

	2014	2015	2016	2017	2018
Ascenseurs	40 800 €	51 390 €	66 489,46 €	81 085,20 €	84 296,43 €
Convention autoroutes	144 662,49 €	78 471,57 €	163 501,65 €	91 649,54 €	146 154,45 €
Carences	2 559 655 €	3 094 473 €	1 180 826 €	1 317 042 €	1 704 282 €
Films / Spectacles	16 671,04 €	12 248,06 €	7 114,81 €	24 896,10 €	8 573 €
Hyménoptères	- €	- €	- €	- €	70 €
Prestations rétribuées	65 254,63 €	18 804,15 €	3 493,71 €	5 217,21 €	18 879,14 €
Préventive	- €	- €	- €	- €	- €
Renforts DSC	- €	- €	- €	- €	- €
Réquisitions	2 708,17 €	2 680,63 €	1 920,34 €	3 837,48 €	21 398,47 €
SMUR	422 277,11 €	640 338,65 €	745 138,34 €	1 026 092,54 €	1 186 769,76 €
TOTAL	3 252 028,44 €	3 898 406,06 €	2 168 484,31 €	2 549 820,07 €	3 170 423,25 €

Les chiffres du tableau concernent les titres émis sur l'exercice pour des prestations effectuées non seulement sur l'exercice en question mais aussi pour les reliquats de facturation au titre des années précédentes.

LES RECOURS CONTRE LES TIERS RESPONSABLES

Chaque année le SDIS de la Gironde dépose des recours amiables auprès des compagnies d'assurance des tiers auteurs de préjudices indirects à son égard, ou celui de ses agents.

Ces actions visent l'obtention d'une compensation de la perte financière due à la rémunération des agents en arrêt de travail du fait du préjudice causé par ces tiers. Sont

également concernés les remboursements de frais de justice ou de frais d'honoraires, de même que les cas de réparation de préjudices suite à des dégradations de matériels ou des fausses alertes.

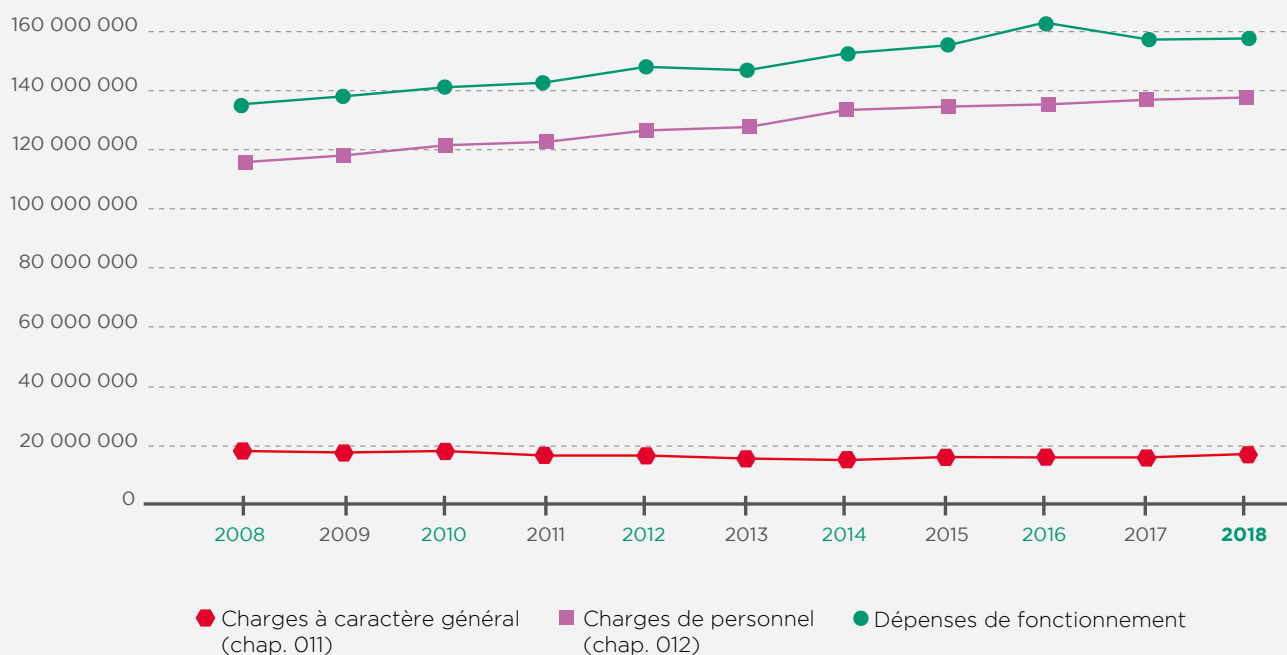
Les délais de procédure particulièrement longs pour ce type d'affaires conduisent à des recouvrements de créances souvent tardifs. En 2018, 102 923,36 € de titres de recettes ont été émis.

1.3 LA RÉGULATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2017 avait été marquée par une inflexion significative (la plus importante depuis 15 ans) des dépenses de fonctionnement (-2,93%, soit -4 759 563,44 €), alors que la sollicitation opérationnelle ne cesse de croître.

En 2018, dans un contexte marqué encore une fois par une forte croissance de l'activité opérationnelle, les dépenses de fonctionnement ont encore un peu baissé (-0,02% par rapport au niveau de 2017) et atteignent un montant de 157 674 409,03 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2008 - 2018

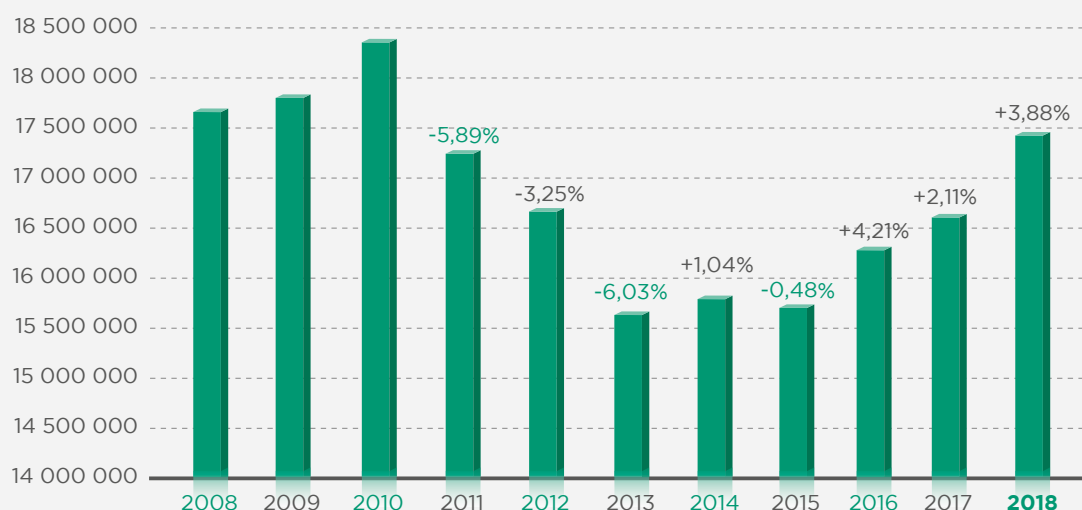


LIMITER LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

En 2018, les charges à caractère général, dont le montant s'établit à 17,2 millions d'euros, connaissent une hausse de 3,88% par rapport à 2017. Cette tendance s'explique notamment par les hausses des postes de dépenses de carburant (+5,33%) ainsi que des dépenses liées à l'énergie et l'électricité (+9,74% entre 2017 et 2018).



Evolution du montant des charges à caractère général 2008 - 2018

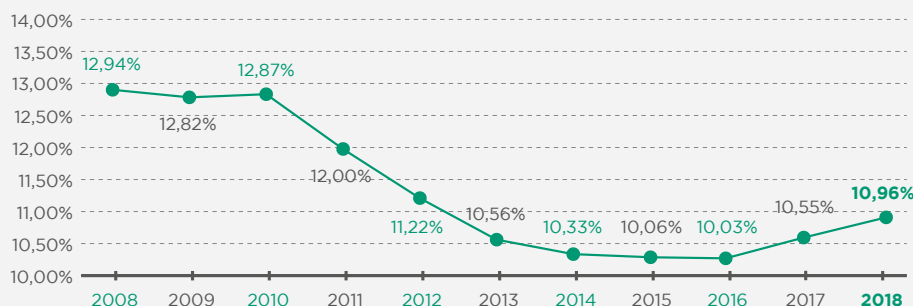


L'analyse rétrospective à 10 ans des charges à caractère général fait ressortir néanmoins que ces dernières ont tendance, nonobstant les hausses continues depuis 2016, à peser moins dans le budget du SDIS.

Effectivement, alors qu'en 2008, le chapitre 011 représentait 12,94% des dépenses totales de fonctionnement, il ne représente plus que 10,96% des dépenses de fonctionnement en 2018.

Les efforts déployés par notre Établissement en la matière sont donc notables, eu égard, dans un premier temps, au fait que l'activité opérationnelle depuis 10 ans n'a cessé d'augmenter. Dans un deuxième temps, force est de constater que ces charges, ont, pour un grand nombre d'entre elles, une sensibilité et une volatilité liées à des facteurs exogènes au SDIS 33, à l'instar des dépenses de carburant, de gaz ou d'électricité. Les marges de manœuvre du SDIS restent, de facto, assez réduites.

Part des charges à caractère général dans les dépenses de fonctionnement 2008 - 2018

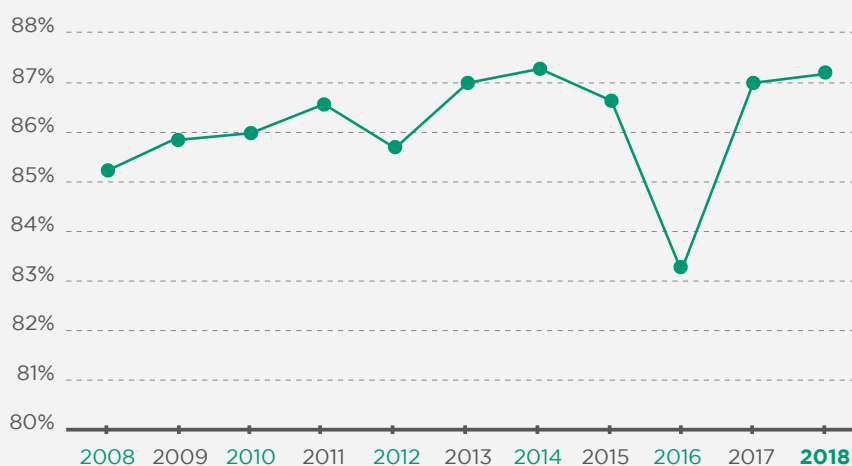


MAÎTRISER LES CHARGES DE PERSONNEL

Depuis plusieurs années, la maîtrise des charges de personnel (chapitre 012) est l'un des objectifs prioritaires que s'est fixé le SDIS de la Gironde. En dépit de l'application de nombreuses dispositions d'ordre national et

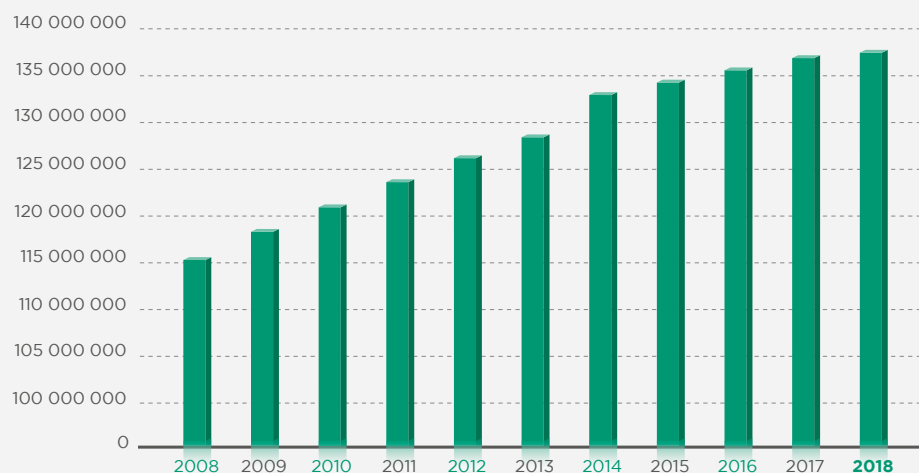
notamment celles en lien avec la revalorisation des carrières des fonctionnaires issue du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), ces charges n'augmentent que de 0,23% sur 2018.

Part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement 2008 - 2018



Ces dépenses atteignent un montant de 137 469 908,47 € sur l'année et représentent 87,19% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du SDIS.

Evolution du montant des dépenses du personnel 2008 - 2018



LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les administrations publiques sont tenues d'employer un nombre de personnes handicapées équivalent à 6% de leur effectif total. En cas de non respect de cet impératif, elles se voient infligées des pénalités, versées sous forme d'une cotisation annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les SDIS, en dépit de leur mission exigeant des conditions d'aptitude opérationnelles particulières pour leurs agents, ne bénéficient d'aucun aménagement en la matière.

Le SDIS a ainsi versé 204 960 € au FIPHFP en 2018 (en hausse de 28,2% par rapport à 2017). Pour mémoire, le montant payé en 2017 au titre du FIPHFP avait déjà fortement évolué (+78% par rapport à 2016).



1.4 DES EFFORTS PRONONCÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du SDIS ont poursuivi la même dynamique que les années précédentes. Effectivement, en 2018, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 25 378 456,11 € (en hausse de 5,5% par rapport à 2017).

Le SDIS a fait le choix de recourir aux autorisations de programme (AP) afin de bénéficier d'une vision à long terme de ses constructions et rénovations immobilières d'une part, de ses projets structurants d'autre part et enfin, de ses équipements de véhicules et ses matériels.

Le montant total des autorisations de programme est de 121 094 061,65 €.

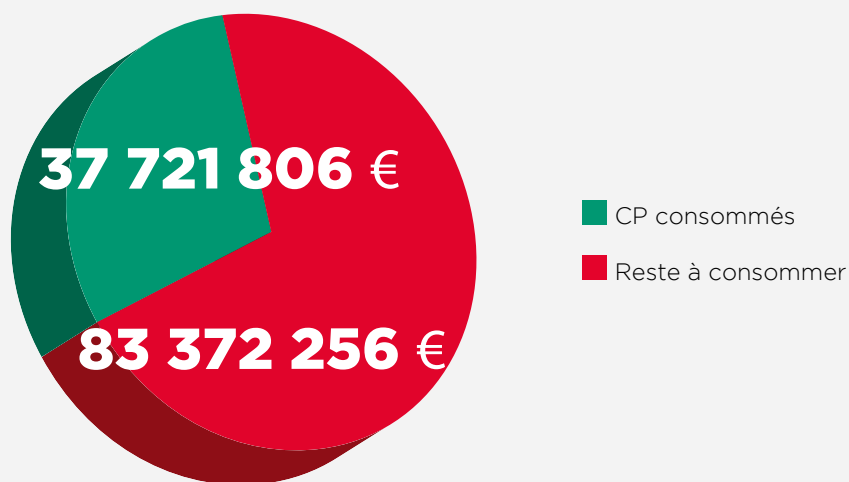
Ce sont désormais 18 autorisations de programme qui sont définies et qui concernent :

- les opérations entièrement co-financées à hauteur de 50% HT par les communes défendues en 1^{er} appel (AP n°1)
- les opérations exclusivement financées par le SDIS 33 (AP n°2)
- les opérations au financement mixte (AP n°3)
- les travaux bâtimentaires (AP n°4)
- le projet TRICOISE (AP n°5)
- la construction du CIS Biganos (AP n°6)
- la construction du CIS La Teste (AP n°7)
- la construction du CIS Ornano (AP n°8)
- la construction du CIS Saint-Médard-en-Jalles (AP n°9)
- l'extension du CIS de Saint-Savin (AP n°10)
- la restructuration du CIS de Gujan-Mestras (AP n°11)
- la construction du CIS de Bordeaux Rive Droite et du CTA-CODIS de repli (AP n°12)
- la réhabilitation des bâtiments du GTL et de Bordeaux Nord (AP n°13)
- la mise aux normes des stations services (AP n°14)
- la réhabilitation du CIS de Lesparre (AP n°15)

- la construction du CIS de Le Porge (AP n°16)
- la réfection des façades et des parties communes de l'immeuble Pierre 1^{er} tour B (AP n°17)
- les équipements des véhicules et matériels (AP n°18)



Autorisation de programme - CP consommés



Cette année encore, alors que le contexte national est toujours marqué par le recul des dépenses d'investissement dans une grande partie des autres SDIS, de nombreuses opérations de construction, réhabilitation et rénovation ont été poursuivies.

Ainsi, à l'instar de ce qui avait été annoncé dans le rapport d'activité précédent, peuvent être cités la réception des travaux de rénovation du CTA-CODIS, des travaux de rénovation du CIS de Margaux-Soussans, du CIS de Marcheprime et du nouveau centre de La Brède.

Les permis de construire ont été déposés pour le CIS Bordeaux rive droite, le centre de formation de Salles ainsi que pour les bâtiments du GTL.

2018 a été également l'année de démarrage des travaux notamment de la PUI ainsi que la mise aux normes des stations carburants. En ce qui concerne les CIS, il faut noter notamment le démarrage des travaux pour le CIS de Monséguir, de Lesparre, du Pyla et de Targon.

Cette dynamique se poursuivra en 2019. Les projets patrimoniaux sont en effet nombreux

et concernent tous les secteurs géographiques du département. Peuvent notamment être cités : le démarrage des travaux des CIS de la Teste, le Porge, Pauillac, Bordeaux rive droite. Il est prévu également une fin des travaux pour les CIS de Gujan Mestras, Monséguir, Targon, le Pyla, les stations de carburants...





2.

UN BESOIN GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

2.1 LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE

Après plusieurs années de hausse, l'exercice 2018 voit le nombre de dossiers juridiques concernant le SDIS légèrement diminué. Au total, 143 nouveaux dossiers ont été ouverts l'an passé, contre 157 en 2017 et 132 en 2016. La diversité des affaires traitées est toujours présente (discipline, assurances, vols, incivilités).

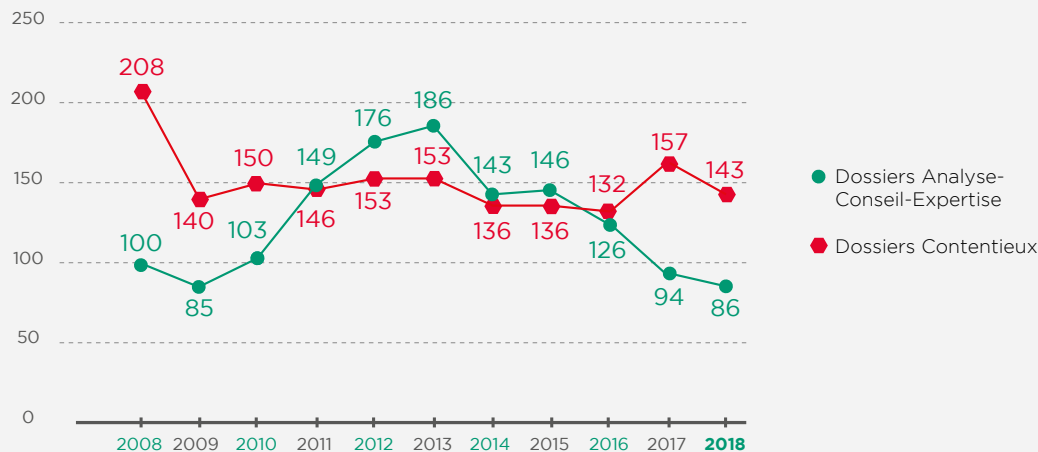
Le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes a poursuivi son travail d'analyse, de conseil et d'expertise avec le traitement de 86 dossiers sur l'année (dossiers ACE). Si le nombre de dossiers traité est en baisse par rapport à 2017, celui-ci ne fournit qu'une indication, les termes abordés étant de plus en plus pointus et le temps consacré aux analyses s'avérant toujours très fluctuant. Ces thèmes sont toujours variés : élections professionnelles,

conventions, hygiène et sécurité, volontariat, assurances...

La multiplicité des demandeurs traduit la prise en compte par l'établissement de la nécessaire sécurisation juridique, de l'environnement juridique et des risques inhérents à ses activités.



Evolution des dossiers ACE et Contentieux 2008 - 2018



CONTRAVENTIONS 2018

En matière de traitement et suivi des contraventions, l'exercice 2018 fait été d'une réelle stabilité. Avec 65 contraventions relevées en intervention, la donnée s'avère identique à celle relevée en 2017.

L'année écoulée a constitué le second exercice de mise en œuvre de la nouvelle procédure relative aux contraventions, faisant de la non dénonciation de l'auteur responsable d'une infraction hors intervention un délit. Des éléments complémentaires sont donc systématiquement demandés afin d'identifier l'auteur de la contravention.

Évolution des contraventions au Code de la Route du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Années	Contraventions en intervention	Evolution
2008	19	-17%
2009	50	163%
2010	148	196%
2011	278	88%
2012	120	-57%
2013	64	-47%
2014	67	4,5%
2015	75	12%
2016	69	-8%
2017	65	-5,8%
2018	65	-

ARCHIVAGE

En 2018, 14 versements internes ont été réalisés, correspondant à 192,25 mètres linéaires (107 en 2017) soit 1 733 boîtes (1.073 en 2017). Les entités ayant le plus versé en 2018 sont le SSSM, le CTA et le GFCP.

Il n'y a pas eu de versement cette année aux archives départementales, ces dernières n'ayant pas achevé le traitement des 3 versements effectués en 2017 et ne disposant pas de l'espace nécessaire pour accepter de nouveau versement.

Concernant les éliminations d'archives, 1 102 boîtes d'archives ont été détruites soit 113,03 ml. De plus, 102 demandes de communication interne de document ont été traitées.

Une refonte complète des tableaux de gestion des différentes archives du SDIS est en cours. Pour l'archivage électronique, et dans le cadre des divers projets de dématérialisation, les questions de conservation et de destruction des documents sont à anticiper pour éviter, à terme, une situation inextricable.

2.2 LA MAÎTRISE DES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

En 2018, le SDIS 33 a lancé 60 consultations (en baisse de 24% par rapport à 2017). Ces consultations ont abouti à la signature de 126 marchés. Parmi les consultations n'ayant pas abouti, il est dénombré 2 infructueuses, 9 sans attribution et 1 déclarée sans suite.

A l'instar des années précédentes, aucune des procédures lancées en 2018 n'a fait l'objet de recours contentieux. Au terme de chaque procédure, le SDIS, en application de l'article 99 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, informe, par écrit tous les candidats non retenus du motif du rejet de leur offre, de leur classement, du nom du candidat retenu et du montant de son

offre. Ce sont ainsi 95 courriers qui ont été rédigés en 2018.

Le nombre de marchés signés suit également un fléchissement par rapport à 2017 (-28,8%). Cependant, force est de constater que plus de 29 marchés ont été signés en début d'année 2019 alors qu'ils avaient fait l'objet d'une consultation en 2018.

Sur les 60 procédures de consultation lancées en 2018, 18 ont fait l'objet d'un allotissement (soit 30% des consultations). Le nombre moyen de lots (5,27 par procédure) est constant d'une année sur l'autre .

Evolution globale des marchés

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre de procédures ou consultations lancées	81	64	79	60
Nombre de marchés signés	139	136	177	126
Nombre de marchés notifiés	165	138	155	142

L'ANALYSE DES OFFRES

Il est observé une tendance à la baisse du nombre d'offres reçues (-9,56% par rapport à 2017).

	2015	2016	2017	2018
Nombre de retraits de DCE	2 041	1 005	1 350	878
Total offres remises	493	266	230	208
Nombre dépôts électroniques	142	90	80	105

La part des offres envoyées par voie dématérialisée représente 49,5% du nombre total d'offres reçues. L'envoi dématérialisé est resté un mode d'envoi secondaire pour les procédures lancées avant le 1^{er} octobre 2018. Pour toutes les procédures supérieures à 25 000 € HT lancées à compter du 1^{er} octobre 2018, les entreprises candidates ont l'obligation de remettre leur offre par voie dématérialisée. L'envoi papier va donc disparaître en 2019 pour les procédures supérieures à 25 000 € HT.

L'année 2018 confirme le phénomène de l'unicité de l'offre : sur les 126 marchés signés en 2018 (procédures lancées en 2017 et 2018), 43 marchés ont fait l'objet d'un dépôt unique d'offre.

Si cette constante est normale lorsque la procédure lancée est une procédure négociée sans

publicité et sans mise en concurrence (13 marchés sur 43), elle est de plus en plus fréquente sur les appels d'offres (20 marchés sur 43) et les procédures de MAPA (10 marchés sur 43), alors même que les supports de publicité utilisés sont des supports à large diffusion (JOUE, BOAMP, et site achatpublic.com).

LES DÉLAIS MOYENS DE PASSATION

L'année 2018 est marquée par une augmentation des délais moyens de passation des MAPA (4 mois en 2017 contre un peu moins de 5 mois en 2018). La durée moyenne de passation des marchés négociés augmente également (3 mois 1/2 en 2018 contre 3 mois en 2017). En revanche, la durée moyenne de passation des appels d'offres (5 mois) est restée stable en 2018.



L'ORGANISATION DE L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Outre la Commission d'appel d'offres, compétente pour l'attribution des appels d'offres, le SDIS de la Gironde réunit, au cours de l'année et en fonction des besoins, la Commission des Achats, compétente pour l'attribution des

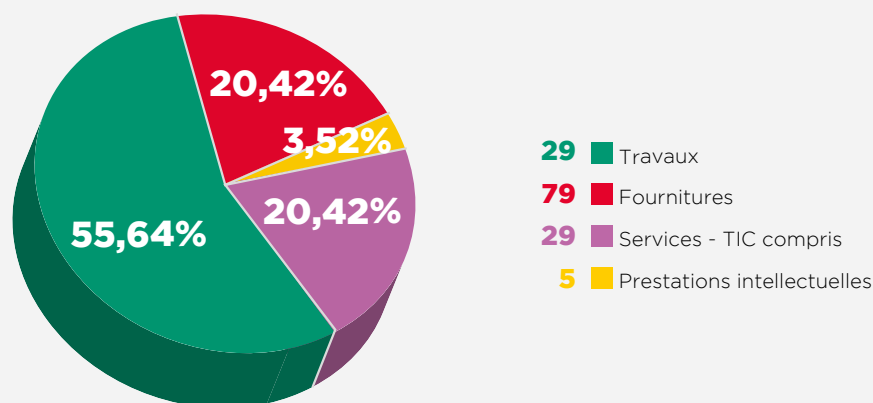
MAPA et la Commission des Travaux, compétente pour l'attribution des MAPA de travaux d'un montant supérieur à 221 000 € HT et inférieur à 5 548 000 € HT.

Ces différentes commissions se sont réunies comme suit :

	2015	2016	2017	2018
Nombre de commissions d'Appel d'Offres	7	7	7	5
Nombre de commissions des Achats	15	17	16	16
Nombre de commissions des Travaux	7	8	7	5
Nombre de Jury Concours	0	3	0	0

LA NATURE DES ACHATS RÉALISÉS EN 2018

Répartition des marchés notifiés en 2018 par nature de prestations



L'évolution de la répartition des marchés par nature des prestations révèle que :

- la part Travaux est en net recul (29 marchés en 2018 contre 46 en 2017),
- la part Fournitures augmente par rapport à 2017 (passant de 62 marchés à 79),
- la part des marchés de Prestations intellectuelles diminue (11 marchés en 2017 contre 5 en 2018). Ces marchés sont principalement ceux des contrôles techniques et maîtrise

d'œuvre conclus dans le cadre des opérations de restructuration des CIS de Margaux-Soussans, de la PUI de Paul Saldou à Mérignac, de la réfection des façades de la Tour B, de la reconstruction de la coursive entre les tours A et B,

- la part des Services augmente légèrement par rapport à 2017 (29 marchés en 2018 contre 22 en 2017).

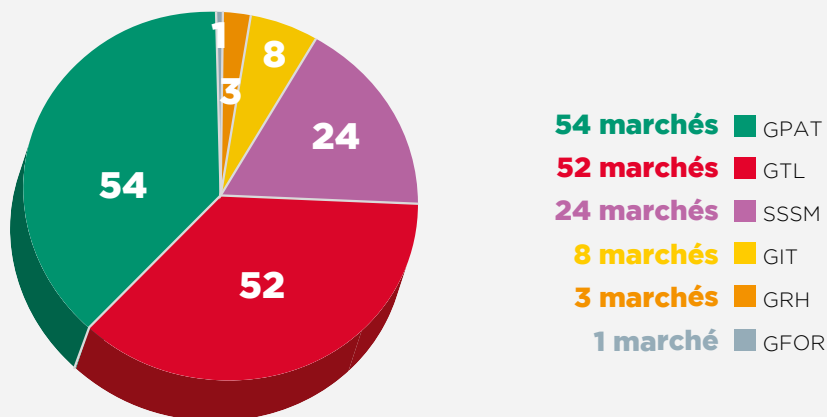
En volume financier, le montant total TTC des marchés notifiés en 2018 se présente comme suit :

	Fournitures	Travaux	Prestations intellectuelles	Services
2017	9 859 926,36 €	3 894 173,85 €	2 059 581,60 €	2 018 088,66 €
2018	7 855 547,11 €	5 035 015,51 €	201 086,76 €	2 448 242,23 €

N.B. : ces montants ont été calculés à partir des montants initiaux des marchés signés pour les marchés non à bons de commande et à partir du montant des détails quantitatifs estimatifs pour les accords cadre à bons de commande.



En 2018, la répartition par groupements des 142 marchés notifiés s'opère comme suit :



L'ANALYSE DES ATTRIBUTAIRES

Sur les 142 marchés notifiés en 2018, 83 marchés (58,45%) ont été attribués à des sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Aquitaine (dont 70 attributions à des sociétés ayant leur siège social en Gironde).

77 marchés ont été signés avec des PME, 37 avec des micro-entreprises, 26 avec des entreprises de taille intermédiaire et 2 avec des grandes entreprises.

Enfin, un marché seulement a été passé avec une entreprise étrangère (allemande).

LE BILAN DES ACHATS 2018

A l'image des exercices précédents, les dépenses concernent principalement des besoins exprimés dans la catégorie « fournitures ». Néanmoins, on note que la proportion d'achats réalisés dans cette catégorie fléchit légèrement, tandis que celle des achats réalisés dans la catégorie « services » enregistre une hausse significative (9,5%).

Les dépenses 2018 destinées au maintien et à l'amélioration des équipements et infrastructures du SDIS 33, sont réalisées majoritairement sur marché (soit 84,76% du total des dépenses 2018). On note cependant en 2018 un léger inflexionnement des achats réalisés auprès de la centrale d'achat généraliste l'UGAP (5,62% en 2018 contre 6,05% en 2017).

Récapitulatif de la répartition des achats en 2017 et 2018

Année 2017	Total	Proportion
Hors marché	3 310 365,48 €	9,00%
Sur marché	31 236 855,48 €	84,95%
Ugap	2 224 172,05 €	6,05%
	36 771 393,01 €	

Année 2018	Total	Proportion
Hors marché	3 584 664,19 €	9,62%
Sur marché	31 593 416,89 €	84,76%
Ugap	2 094 813,73 €	5,62%
	37 272 894,81 €	



LA DÉMATÉRIALISATION COMME IMPÉRATIF

L'année 2018 a vu aboutir un certain nombre de travaux nécessaires à la dématérialisation complète de la chaîne comptable, obligation réglementaire s'imposant à l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics depuis le 1^{er} janvier 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le nombre de factures transmises au SDIS par le biais de la plate-forme CHORUS augmente régulièrement. Parallèlement, les échanges de documents papiers entre le Groupement Finances et Commande Publique et les autres groupements fonctionnels du SDIS ont diminué.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'ensemble des offres de marchés publics sont transmises au SDIS sous format dématérialisé par l'intermédiaire du profil acheteur sur lequel nos procédures sont publiées.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des échanges de factures et de pièces justificatives des dépenses et des recettes s'effectuera entre les groupements de manière dématérialisée, soit par échanges sur les serveurs, soit par mail, soit par l'intermédiaire du logiciel financier CIVIL NET FINANCES.

La transmission de ces éléments à la Paierie départementale sera également réalisée par échanges de flux informatiques signés électroniquement. À ce titre, les travaux menés en transversalité au cours du dernier trimestre 2018 ont permis de mettre en œuvre la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres ainsi que leur transmission par l'intermédiaire d'un tiers de télétransmission.

Les travaux se sont aussi poursuivis en 2018 en matière de dématérialisation des flux budgétaires, lesquels remplaceront les échanges au format papier avec la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité à compter de l'exercice 2020.

2.3

LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Adopté le 27 avril 2016, puis entré en vigueur le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) fixe le cadre réglementaire de niveau européen s'imposant à toutes les organisations effectuant des traitements reposant sur des données concernant des citoyens européens, exploitant ou utilisant ces données.

Ce règlement fixe un nouveau cadre de gestion des données personnelles. Décliné en droit français (notamment avec les lois 2016-1321 pour une République Numérique et 2018-493 relative à la protection des données personnelles), il renforce la protection des données personnelles sur la base d'une logique dite « d'accountability » reposant sur les principes de conformité, responsabilité et transparence.

En application de ces nouvelles dispositions, les collectivités territoriales sont désormais responsables des données qu'elles possèdent, qu'elles utilisent et, le cas échéant, qu'elles partagent. L'autorité territoriale devient ainsi responsable du traitement opéré sur ces données.

Le SDIS de la Gironde se trouve pleinement concerné par ces nouveaux impératifs, dans la mesure où il est à même :

- d'opérer des traitements de données pour ses besoins opérationnels ou de gestion (applications de gestion RH, formation, CRSS...),
- de confier à des tiers des données nominatives qu'il détient (URSSAF, routeur du bulletin de paie, CNFPT...),
- d'autoriser des tiers à accéder à des données nominatives qu'il détient (éditeurs des applications de gestion informatique dans le cadre des opérations de maintenance par exemple).

Depuis le début de l'année 2018, notre Établissement s'est donc engagé dans une démarche de mise en conformité destinée à satisfaire les nouvelles obligations lui incombant.

Un Délégué à la Protection des Données (DPD) a ainsi été nommé au cours du mois de mai. Il s'agit de Monsieur Pierre Jacolot, chef du Pôle Appui. Acteur clef du dispositif, le DPD est appelé à piloter la gouvernance des données personnelles de l'Établissement et se voit confier une mission d'information, de conseil et de contrôle.

Le second semestre a été consacré à la définition des différentes étapes de la démarche à mettre en œuvre, ainsi qu'au lancement de réflexions autour d'un outil informatique spécifique à déployer.

Au cours des prochains mois, les premiers attendus de la démarche envisagée seront progressivement développés : identification et diagnostic des traitements mis en œuvre dans les services du SDIS, dialogue avec les utilisateurs « métier », diagnostic et révision de la politique d'habilitations pour l'accès aux traitements, évolution des documents de recueil des données.

3. UNE VOLONTÉ CONSTRUIRE POUR DEMAIN

L'année 2018 a vu les réflexions et travaux engagés par les Missions transverses du SDIS connaître des avancées significatives.

3.1 LA MISSION « CONCOURS »

Placée auprès du Chef du Pôle Ressources, l'installation de la Mission Concours en fin d'année 2017 répond à la volonté du SDIS de la Gironde d'assumer de nouveau la responsabilité de l'organisation de deux concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, et ce pour le compte de 11 SDIS de la région Nouvelle-Aquitaine.

A l'image de la démarche portée en 2013, l'ouverture de ces concours s'est inscrite dans une politique nationale d'harmonisation des conditions de présentation des candidats, avec instauration de dates communes et mise en place rationalisée de centres d'examen.

Les démarches de réservation de sites et de paramétrage du logiciel spécifique une fois



effectuées, les premières semaines de l'année ont vu les agents de la Mission consacrer leurs travaux à l'organisation des épreuves écrites. Celles-ci se sont tenues le 24 mai 2018 sur les sites de La Rochelle et Agen, impliquant le respect d'une logistique importante (présence de 60 personnes sur site et préparation d'une centaine de correcteurs). 645 candidats diplômés et 716 candidats sapeurs-pompiers volontaires ont été déclarés pré-admissibles suite à ces dernières.

Au cours de l'été, entre le 31 juillet et le 9 août, les épreuves sportives ont réuni les candidats sur les sites du CREPS de Talence et de la piscine de Thouars. Suite à la réunion des jurys au début du mois de septembre, 366 candidats diplômés et 426 candidats sapeurs-pompiers volontaires ont été déclarés admissibles.

Les ultimes épreuves orales se sont déroulées à Artigues du 6 au 8 novembre, moyennant l'audition d'une quarantaine de candidats par jour par 6 jurys composés de 3 personnes. L'arrêté fixant la liste d'aptitude, en date du 9 novembre, verra 450 candidats être déclarés définitivement admis.

Le SDIS de la Gironde procédera au recrutement effectif de 300 lauréats, appelés à intégrer notre Établissement par vagues successives à compter de janvier 2019. Fort de la validation de leur parcours de formation d'intégration, ces derniers viendront progressivement renforcer notre dispositif opérationnel.



3.2 LA MISSION « SDACR-CoTTRiM »

Placée auprès du chef du Pôle Coordination Opérationnelle au cours de l'année 2017, la Mission SDACR-CoTTRiM a engagé en 2018 ses travaux en lien avec l'objectif de révision quinquennale du SDACR fixé par la loi NOTRe. Adopté par arrêté préfectoral le 24 mai 2013, le SDACR de la Gironde a en effet vocation à faire l'objet d'un réexamen.

Au titre de ses réflexions, la Mission doit notamment procéder à l'identification des risques en intégrant les préconisations du futur guide méthodologique national.

En l'espèce, les évolutions attendues porteront sur la proposition d'une définition d'indicateurs de couverture opérationnelle destinés à fournir aux décideurs des outils de pilotage.

L'année 2018 a notamment été consacrée à l'analyse statistique des risques courants.

La répartition géographique et temporelle d'une activité opérationnelle marquée par une croissance toujours plus forte des interventions a ainsi permis d'appréhender les différentes modalités possibles de sa couverture.

Ces travaux se poursuivront en 2019 et seront complétés par une approche déterministe des risques complexes.

Dans le même temps, et dans la continuité des premiers travaux menés en 2017, la Mission a contribué en lien étroit avec le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture de la Gironde à la production du Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces.

Ainsi, après avoir identifié et analysé l'ensemble des risques présents sur le département, l'ensemble des acteurs participants a positionné une réponse capacitaire en lien avec chaque risque.

Suite à une dernière relecture du SDIS en décembre 2018, le document final a été transmis en Préfecture pour validation.



3.3

UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Désireux de s'engager dans une démarche de fond à même de répondre aux attentes des personnels relayées par les organisations syndicales présentes dans notre Établissement, le SDIS a initié en 2018 un projet dédié à la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Souhaitant que soit développée une réflexion globale, le Président du Conseil d'Administration a orienté cette démarche sur la notion de féminisation au sens large. Ainsi, les réflexions et la production du groupe de travail s'appuieront utilement sur les travaux en faveur de la féminisation du volontariat dans l'Établissement animés par la Délégation au Développement du Volontariat.

Organisée le 22 juin 2018, la première réunion de lancement de ce projet a permis de fixer le cadre de la démarche : les agents investis dans ce projet contribuent à la création d'un diagnostic et à l'élaboration de propositions d'actions, lesquelles feront à terme l'objet d'une évaluation. Si les thématiques analysées s'avèrent multiples, elles tendent toutes à œuvrer en faveur l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Établissement, au travers notamment de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

L'équipe projet, co-animée par la cheffe du GRH et le chef du pôle Appui et composée de représentants mandatés par les organisations syndicales, s'est réunie à 3 reprises en 2018. Les premiers travaux ont été orientés autour de :

- la construction d'un outil de diagnostic partagé à partir des bases documentaires et techniques existants au niveau national, lequel se trouvera notamment alimenté par les données du bilan social et celles issues des référentiels et outils de gestion du SDIS,



- l'analyse de ce diagnostic au travers de l'identification de différents facteurs endogènes et exogènes,
- la formulation de premières propositions d'actions, basées entre autres sur la construction d'indicateurs.

En parallèle de ces travaux, des échanges constructifs avec la Mission « Égalité femmes-hommes » du Conseil Départemental ont permis de confronter les analyses et réflexions aux réalisations déjà menées sur le territoire girondin.

Cette démarche d'ampleur se poursuivra en 2019 avec la formalisation d'un diagnostic exhaustif. La présentation d'un plan d'actions complet à la Direction est envisagé pour 2020. Une synthèse des travaux fera également l'objet d'une présentation au Comité Technique. Ces éléments viendront abonder ceux produits par le groupe de travail dédié plus spécifiquement à la féminisation du volontariat et permettront à notre Établissement de disposer d'un cadre d'analyse global et structurant.



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22 boulevard Pierre 1^{er}
33081 Bordeaux cedex

Tel : 05 56 01 84 40
Fax : 05 56 79 26 18
Mail : direction@sdis33.fr